

RAPPORT ANNUEL 2003

Sommaire

Organes de gestion et de contrôle	2
Chiffres clés	3
Message du Président	4
Profil du groupe Crit.	6
L'activité du groupe en 2003	8
• Le travail temporaire, notre coeur de métier	8
• L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	17
• Les autres services, des activités complémentaires	20
• L'organisation du groupe	22
Une société-mère au service de ses filiales	22
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	23
Evolution et perspectives	31
Groupe Crit et la Bourse	33
Rapport Financier	34
Rapport de Gestion	91
Rapport du Président du Conseil d'Administration	101
Informations juridiques et financières	112
Table thématique	136



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 09 juin 2004, conformément au règlement n° 98.01.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Groupe
crit

Société Anonyme au capital de 4 050 000 €
Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri - 93400 Saint Ouen - France
622 045 383 RCS Bobigny



Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Daniel Barus	Directeur Général Pôle Travail Temporaire
Mounir Khablachi	Directeur Activités Aéroportuaires

Direction Opérationnelle

André Engler	Directeur Ressources Humaines
Karine Guedj	Directrice Communication
Evelyne Leblond	Directrice Juridique
Nathalie Jaoui	Directrice Financière Responsable de la Communication Financière

Commissaires aux comptes titulaires

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A
32, rue Guersant - 75017 Paris
Représenté par Christian Martin
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.
- RICOL, LASTEYRIE ET ASSOCIÉS (indépendant)
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Représenté par Gilles de Courcel
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

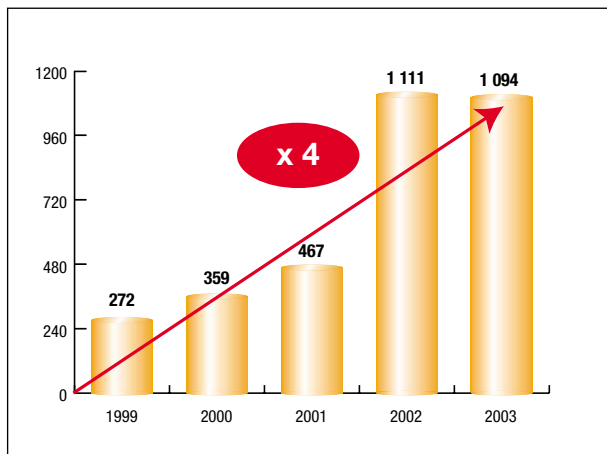
Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Pierre Coll
34, place des Corolles - 92908 Paris La Défense 2
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.
- Monsieur Jean-Charles de Lasteyrie
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Chiffres clés

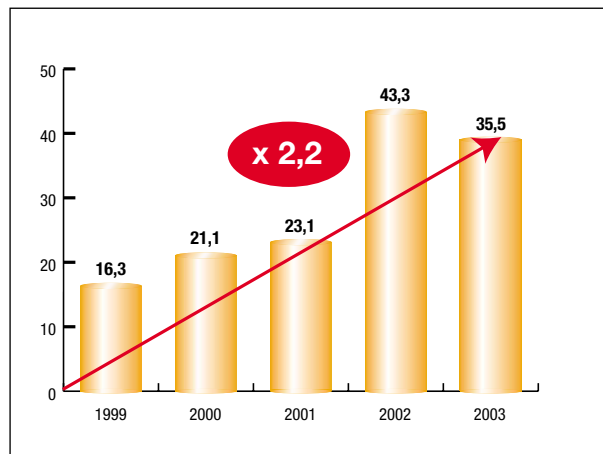
Chiffres d'affaires publiés

(en millions d'euros)

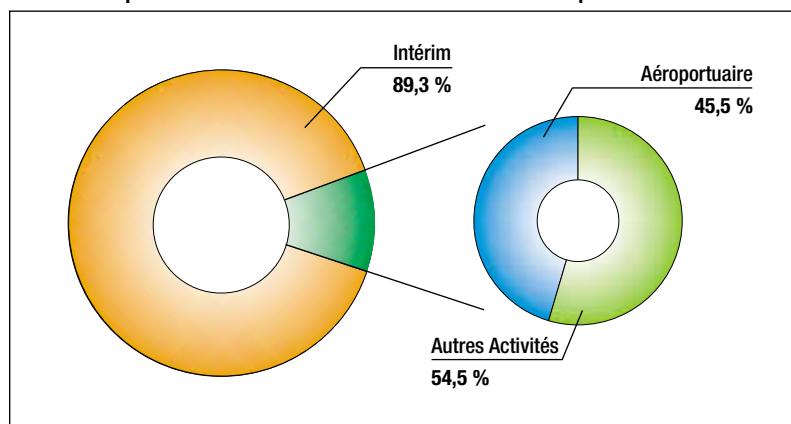


Résultats d'exploitation publiés

(en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires 2003 par activité



En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Chiffre d'affaires consolidé	466 960	1 110 984	1 094 495
dont : Pôle travail temporaire	384 803	1 012 089	986 589
Pôle autres activités	58 898	63 071	71 414
Pôle assistance aéroportuaire	40 948	56 607	59 486
Eliminations inter activités	(17 689)	(20 783)	(22 994)
• Résultat d'exploitation	23 136	43 278	35 567
• Résultat net part du groupe	9 414	6 119	3 543
• Capitaux propres part du groupe	45 412	50 022	52 609
• Résultat net par action (en euros)	0,84	0,54	0,31
• Effectifs permanents	2 979	3 161	3 514
• Nombre d'agences	350	351	351



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires

Fort d'une stratégie adaptée et d'une grande réactivité, votre groupe a démontré en 2003 sa capacité de résistance malgré un environnement général difficile.

Cette résistance témoigne des fondamentaux solides de notre groupe qui font la force de notre modèle de développement.

Dans le travail temporaire, notre cœur de métier, nous avons toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective préservant la valeur de nos contrats tant auprès des PME/PMI, qui représentent le cœur de notre clientèle, qu'auprès des grands comptes sur lesquels nous renforçons de façon continue notre pénétration. Grâce à cette stratégie, nous bénéficierons pleinement de la reprise du marché, sur le terrain de la croissance comme de l'amélioration des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de nos contrats sera au cœur de notre rebond.

A la stratégie de prudence conduite dans le travail temporaire, nous associons un développement offensif de notre pôle de services aéroportuaires. Ainsi, nous avons continué à prendre des parts de marché grâce à la signature de plusieurs contrats long terme. Cette forte visibilité, associée à la montée en puissance régulière des contrats en prestation directe, fait de l'aéroportuaire un relais de croissance solide.

“Des résultats conformes à nos objectifs”

Sur l'exercice 2003, tous les engagements pris à l'issue du premier semestre ont été respectés et s'illustrent par un niveau plus fort d'activité au cours du second semestre, ce qui a eu un impact positif sur la rentabilité du Groupe.

Dans le travail temporaire, nous avons maintenu sur l'année un niveau d'activité quasi comparable à 2002, malgré une baisse sensible du secteur automobile où nous occupons une position forte. Cette tendance à la baisse en 2003 devrait s'inverser en 2004 avec le lancement de plusieurs nouveaux modèles de véhicules. Notre position dans l'automobile nous permettra de bénéficier pleinement d'une montée en puissance de la reprise de ce secteur.

Nous avons amélioré la performance de nos agences, sans sacrifier la qualité de notre maillage commercial et nous avons optimisé notre réseau tout en maintenant toutes les ressources humaines nécessaires, pour assurer un redéploiement commercial rapide.

Nous avons maintenu le cap de notre pôle d'assistance aéroportuaire, avec une progression du chiffre d'affaires de plus de 5%, malgré un trafic aérien perturbé et la non reconduction d'un contrat annoncée en début d'année.

Nos activités d'engineering et de maintenance, qui progressent respectivement de 37% et 19%, ont bénéficié d'une forte dynamique de croissance et d'un retour à l'équilibre plus rapide que prévu.

Enfin, nous avons renforcé notre situation financière en réduisant de façon significative notre dette nette de 26 millions d'euros en 2003.

Après une année 2003 qui a freiné notre développement, nous sommes confiants dans la reprise progressive des volumes d'affaires conjuguée à une stabilisation des prix. Notre objectif est de réaliser en 2004 un chiffre d'affaires en croissance organique de 5% et d'accroître notre rentabilité.

Nos perspectives s'appuient sur quatre facteurs essentiels : des perspectives économiques plus favorables, un marché de référence qui est structurellement porteur, un début d'année encourageant et une reprise dans le secteur automobile.

Les perspectives de croissance du PIB estimées entre 1,7% et 2% sont très encourageantes pour notre cœur de métier. Cette croissance, dont se nourrit l'intérim permettra le retour à des tendances de marché positives. Autre élément de confiance : la reprise du secteur automobile dont bénéficiera notre pôle travail temporaire.

“Perspectives 2004 : objectif de croissance organique supérieur à 5% et progression de la rentabilité”

Notre stratégie de maintien de la valeur de nos contrats, qui nous a pénalisés en période de concurrence débridée où la pression sur les prix était la seule arme commerciale de nos concurrents, va à contrario nous être très favorable en période de reprise.

Le travail temporaire reste un marché structurellement porteur et son rôle comme acteur et partenaire de la gestion des ressources humaines de nos clients devrait continuer à s'affirmer à l'avenir. Avec près de 6% de parts de marché et 350 agences, nous avons devant nous un grand potentiel de développement. Notre objectif à moyen terme est de porter notre réseau à 500 agences afin d'optimiser le maillage du territoire de notre réseau en France.

Au-delà du travail temporaire, notre pôle aéroportuaire est un relais de croissance solide. Nous poursuivons la politique de développement de ce pôle en nous attachant à la progression de la rentabilité, grâce à une montée en régime des contrats en prestation directe. Ces contrats, signés pour des périodes allant de 3 à 10 ans, nous assurent un développement régulier et sécurisé. Cette forte visibilité de l'activité aéroportuaire est un atout considérable pour construire notre avenir.

Enfin, nous continuerons les efforts entrepris pour réduire la dette du groupe, efforts qui se sont illustrés par une réduction de 30% de notre dette depuis l'acquisition d'Euristt en décembre 2001 et qui prouvent la capacité du groupe à financer sereinement cette acquisition.

Notre groupe dispose de tous les atouts pour bénéficier pleinement de la reprise et accroître sa rentabilité : un positionnement stratégique sur les grands comptes qui bénéficieront d'un fort effet de levier, une présence forte auprès des PME PMI, une politique de qualité contractuelle permettant une montée en rentabilité, un réseau fort et optimisé, un important relais de croissance dans l'aéroportuaire et une nouvelle dynamique des activités engineering et maintenance industrielle.

Autant d'atouts, qui portés par le dynamisme des hommes et des femmes du groupe Crit et la confiance de nos clients et nos actionnaires, permettront de nous affirmer comme un groupe de référence.



Claude GUEDJ
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Guedj', written over a horizontal line.





UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Le Travail Temporaire

Repères historiques

• 1962 • Naissance du Groupe Crit

Claude GUEJ créé le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998 • Première loi sur le travail temporaire - Création de Crit Intérim

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation aux ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000 • Introduction en Bourse

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001 • N°4 du travail temporaire

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse (7 agences) et poursuit le développement de son réseau national. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002 • 40 années de croissance

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. L'intégration d'Euristt et la fusion des réseaux sous une seule enseigne, Crit Intérim, donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 • Une année de consolidation

- Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,
- Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc,
- Création de Crit Médical, spécialisé dans la mise à disposition de personnel médical et para-médical.

5,5%* ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

FRANCE

- Groupe Europe Handling 84,4% (Roissy CDG2)

EUROPE

- Sky Handling Partner 15,6% (Dublin - Irlande)

AFRIQUE

- Congo Handling (créé en 2003) (Brazzaville, Pointe Noire - Congo)

Groupe
crit

DES ENTREPRISES À OBJET INTERNE

- Formation
- Informatique, comptabilité, juridique, publicité

Cœur de notre métier

TRAVAIL TEMPORAIRE 89,3%*

FRANCE

- Crit Intérim
- AB Intérim
- Les Compagnons
- Les Volants
- Effika
- Mayday Travail Temporaire

98%

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit Intérim (Espagne)
- Propartner (Allemagne)
- Crit Intérim (Maroc)

2%

AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES 5,2%*

• Engineering & maintenance industrielle

- Maser 53%
- Bureau d'études : ECM 21%

• Sécurité

- Crit Sécurité
- Otessa

13%

• Fournitures pour l'industrie et le bâtiment

- Crit Center
- Qim

11%

• Formation

- RHF 2%

* en pourcentage du chiffre d'affaires

En bref...

Le groupe Crit, **acteur majeur du travail temporaire en France**

Le groupe Crit apporte depuis plus de 40 ans à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les **ressources humaines** professionnelles dont elles ont besoin.

Premier acteur indépendant sur le marché du travail temporaire

Plus de 350 agences de travail temporaire ; des implantations en Allemagne, en Espagne, en Suisse, au Maroc.

Plus de 35 000 collaborateurs intérimaires délégués chaque jour.

Un pôle de services spécialisé en **assistance aéroportuaire, engineering et maintenance industrielle.**

3 514 collaborateurs permanents

1 094 M€ de chiffre d'affaires consolidé.



L'activité du groupe

Le travail temporaire constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit Intérim. Ce pôle a représenté plus de 89% de l'activité du groupe en 2003.

Positionné sur un secteur en plein essor, **le pôle assistance aéroportuaire** constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 5,5% de l'activité en 2003.

Les autres services (5,2% de l'activité) regroupent des activités complémentaires au métier de base destinées à accompagner et répondre à la demande des entreprises clientes en matière de ressources humaines dans les domaines de l'engineering, de la maintenance industrielle.

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur : il est le premier groupe indépendant du travail temporaire en France, bénéficie d'une solide assise dans le secteur de l'assistance aéroportuaire et accompagne son cœur de métier de services complémentaires dans les domaines de l'engineering et la maintenance industrielle.

Le travail temporaire, cœur de métier du groupe

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une nouvelle dimension sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe – entrepreneurship – proximité – réactivité – satisfaction – sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance a permis au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de plus de 350 agences sous l'enseigne Crit Intérim, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire: un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. De ce fait, le travail temporaire n'est plus uniquement une ressource permettant de remplacer du personnel en congés ou en maladie, et joue dorénavant un rôle majeur dans le marché de l'emploi mondial en accompagnant la croissance économique de la plupart des pays. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 160 milliards d'euros en 2002. Malgré le récent ralentissement économique, le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies et continuera à se développer à un rythme soutenu. Les chiffres d'affaires générés par le marché de l'intérim dans le monde en témoignent.

en 2003

Avec un volume d'activité de 17,7 milliards d'euros, le marché français, principal marché du groupe Crit, est le troisième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

En ce sens, la Commission Européenne a adopté la proposition de directive relative au travail temporaire dont le texte a été rédigé initialement le 20 mars 2002. Très largement inspirée du modèle français, cette directive reconnaît le travail temporaire comme un facteur de création d'emplois à l'échelon européen.

Chiffres d'affaires de l'intérim

• États Unis

59 milliards d'euros
(1,5% de la population active)

• Europe

74 milliards d'euros
(2,5 millions d'intérimaires en équivalent temps plein)

- **Grande Bretagne** : 35,7 milliards d'euros
(4,7% de la population active)

- **France** : 17,7 milliards d'euros
(2% de la population active)

- **Allemagne** : 7 milliards d'euros
(0,9% de la population active)

- **Pays-Bas** : 4,4 milliards d'euros
(4,2% de la population active)

• Japon

17 milliards d'euros
(0,9% de la population active)

LE MODÈLE FRANÇAIS

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict. Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social.

Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10% de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10% de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail

temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur.

Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.



Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

- Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des Ressources Humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au juste moment, de la juste compétence ».

Les principaux acteurs du travail temporaire en France

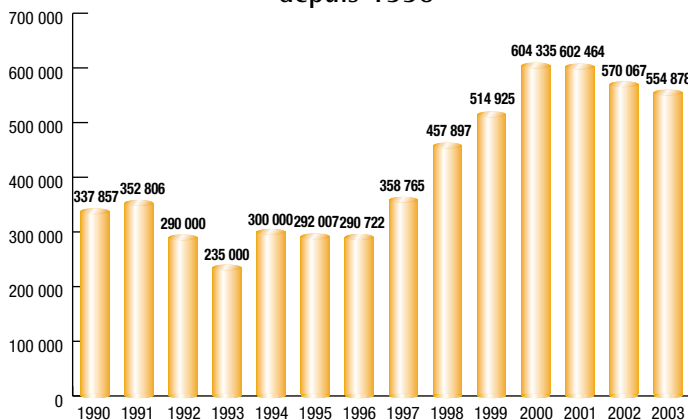
Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	ND	ND
• N°2	MANPOWER	Origine Américaine	10,30	4,09
• N°3	VEDIOR	Origine Néerlandaise	5,97	2,78
• N°4	GRUPE CRIT	Origine française	1,09	1,09

Sources : communiqués financiers, site internet des sociétés citées, les Echos

- Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de « pis aller », d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail s'est traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés dont la part est passée de 46,1% en 1999 à 42,6% en 2002 et 41,5% en 2003. La part des ouvriers qualifiés augmente sur cette période de 1,9 point, celles des employés et des professions intermédiaires respectivement de 0,9 et 1,1 points. Quant aux cadres qui représentent 1,9% de la population intérimaire, leur nombre a enregistré des hausses de 10% en 2001, de 21% en 2002 et de 2,2% en 2003.

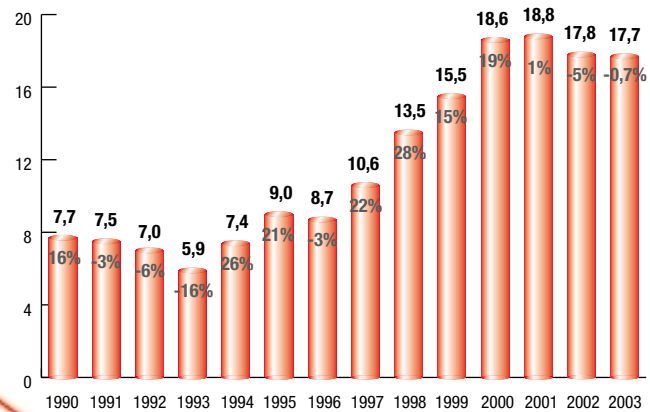
Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1990



L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (55% des intérimaires ont moins de 25 ans et quatre intérimaires sur dix trouvent leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors (un intérimaire sur 10 à plus de 50 ans et leur nombre a triplé depuis 10 ans). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : plus de 200 000 intérimaires bénéficient chaque année de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 251,4 millions d'euros en 2002.

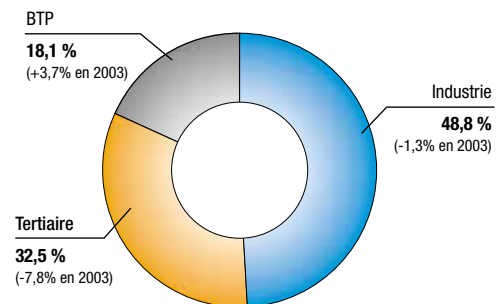
- C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi ne cesse de se renforcer. En décembre 2003, le nombre de salariés intérimaires en équivalent temps plein s'est élevé à 547 839, représentant 2% de la population active. Même s'il a enregistré une baisse liée à la conjoncture économique en 2003, le travail temporaire reste un marché structurellement en hausse. Sur les 10 dernières années, le nombre de salariés en équivalent temps plein a été multiplié par 2,3 et a enregistré un très fort taux de croissance annuel moyen qui s'élève à plus de 10%. Le volume d'affaires a été multiplié par 3 pour un taux de croissance moyen qui dépasse 13% par an. Des chiffres qui témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.

Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



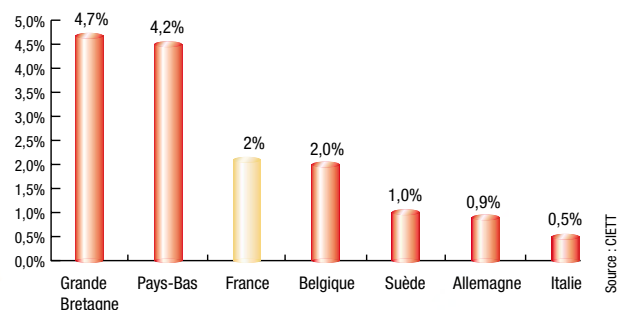
- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit. Cette corrélation explique la baisse de l'activité de l'intérim en 2003, conséquence de la croissance économique limitée à 0,5% qui s'est accompagnée de la perte de 67 000 emplois (perte de 100 000 emplois dans le secteur public, augmentation dans le secteur privé) et d'un taux de chômage qui s'établit à 9,9% de la population active. Néanmoins, de nombreux facteurs d'évolution contribuent et contribueront à rendre le secteur du travail temporaire de moins en moins tributaire aux aléas de la conjoncture. Ainsi, il est dorénavant présent et accompagne aussi bien les bas de cycles, les reprises, que les hauts de cycles économiques. Il a et aura un rôle majeur à jouer dans le renouvellement des compétences des entreprises à la suite des départs à la retraite et dans la gestion des CDD.

Répartition de l'emploi intérimaire par secteur en 2003




- Le travail temporaire touche tous les secteurs d'activité. L'industrie reste le premier secteur utilisateur représentant 48,8% de l'emploi intérimaire, le secteur automobile enregistre une forte baisse en 2003 avec -13,1% des effectifs sur l'année, le secteur tertiaire atteint 32,5% (contre 34,3% en 2002). Dans ce secteur, on notera la performance du «secteur santé et action sociale» avec une croissance des effectifs intérimaires en progression de 6,8% en 2003. Le secteur BTP représente 18,1% (contre 17% en 2002) de l'ensemble des effectifs intérimaires.

Part du travail temporaire dans la population active en Europe



- Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 6 035 agences en 2003, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec près de 6% de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant de l'intérim sur le marché français.



Le pôle travail temporaire du groupe Crit : une dimension de proximité

Etre à la fois un groupe d'envergure nationale et un acteur local, disposer d'une couverture géographique pour privilégier une proximité toujours plus grande avec ses clients, pouvoir répondre avec encore plus de réactivité et d'efficacité pour satisfaire aux besoins des salariés intérimaires et des entreprises, le groupe Crit dispose aujourd'hui d'atouts majeurs sur le marché du travail temporaire en France.

La dimension que le groupe a acquise dans le travail temporaire lui donne un avantage compétitif indéniable, lui procure un formidable effet de levier et lui permet de s'imposer comme l'alternative idéale sur un marché où la réussite passe par l'effet de taille.

Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activité

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneurship, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit Intérim d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit Intérim dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes de France et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

Fidèle à sa politique de proximité, le groupe poursuit son maillage du territoire afin de conforter son implantation nationale.

• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

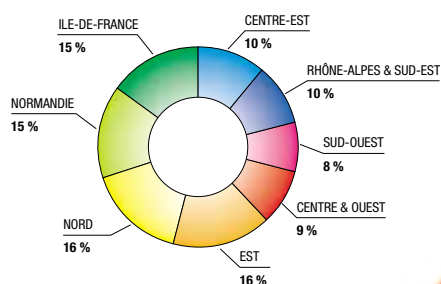
Le réseau Crit Intérim s'illustre par une forte activité dans l'industrie dont une importante pénétration sur le marché de l'automobile où il est l'un des premiers prestataires. Le réseau est également très développé dans le BTP et a renforcé en 2003 sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 14% en 2002 à 18% en 2003.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (automobile, aéronautique, pharmacie, chimie...) et le tertiaire (banque assurance, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Le positionnement dans les grands comptes répond également à l'un des axes de développement du groupe Crit, qui est présent dans un grand nombre de PME/PMI. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

Répartition du chiffre d'affaires
Crit Intérim par région
(% du CA 2003)



La force d'un réseau national à taille humaine

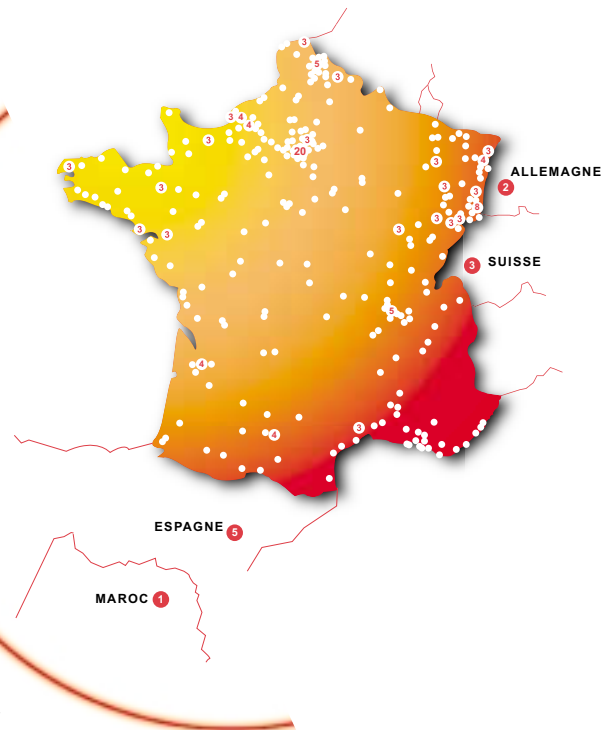
Avec plus de 350 agences, Crit Intérim dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les collaborateurs intérimaires.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Une organisation entrepreneuriale

A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit intérim sont managées par 9 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit intérim sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agences sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit Intérim connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover. Cette stabilité favorise en outre une relation « d'intimité » et de proximité avec les entreprises clientes et les intérimaires. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.



Organisation fonctionnelle d'une agence



En Europe, le groupe est présent en Suisse et en Espagne à travers ses filiales Crit Intérim qui comptent respectivement 5 et 6 agences et en Allemagne à travers sa filiale Propartner comptant 3 agences. En 2003, le groupe a implanté une filiale Crit Intérim au Maroc. Ces positionnements permettent au groupe non seulement d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers, mais aussi lui permettent de disposer de « laboratoires d'essai » sur ces pays et de postes d'observation avancés sur l'évolution de leurs marchés.

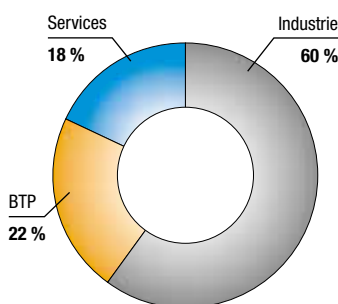


L'activité du pôle travail temporaire en 2003 : Des fondamentaux solides, la force d'un modèle de développement

Fidèle à sa stratégie dans un contexte économique difficile, le groupe s'est attaché en 2003 à consolider son pôle travail temporaire grâce à un développement prudent et sécurisé axé sur une politique commerciale sélective et préservant la qualité de ses contrats, tant auprès des PME PMI, son coeur de clientèle, que des grands comptes sur lesquels le groupe renforce de façon continue son développement.

Répartition du chiffre d'affaires Crit Intérim par secteur clients

(% du CA 2003)



Une forte représentation dans l'industrie

- Une position forte sur les PME et PMI, un renforcement sur les grands comptes.

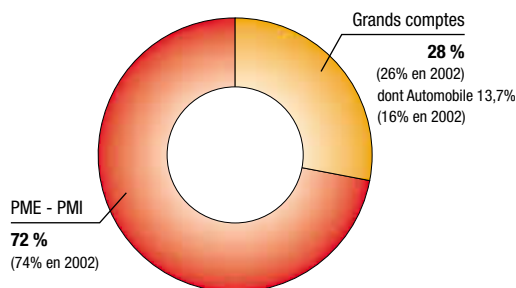
Avec près de 27 000 entreprises clientes, la base de clientèle du pôle travail temporaire est largement diversifiée. Le groupe bénéficie d'une forte implantation dans l'industrie (60% de l'activité) et d'une très forte position auprès des PME/PMI qui représentent 72% du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire en 2003. La politique du groupe de renforcer sa présence auprès des grands donneurs d'ordres nationaux a eu pour conséquence d'accroître en 2003 sa contribution au total de l'activité de 2%. Le positionnement sur les grands comptes offre des avantages indéniables en termes de synergies commerciales et présente un risque de contrepartie largement diminué.

Le renforcement auprès des grands comptes a eu pour conséquence d'accroître la part de l'activité totale des plus gros clients du groupe

Pôle travail temporaire	En % du CA 2003 consolidé
• Premier client	8,2 %
• Cinq premiers clients	17,5 %
• Dix premiers clients	19,6 %

Répartition du chiffre d'affaires Crit Intérim PME-PMI / Grands Comptes

(% du CA 2003 / part 2002)



Un mix clients favorable

Quelques références parmi les 27 000 entreprises clientes du groupe

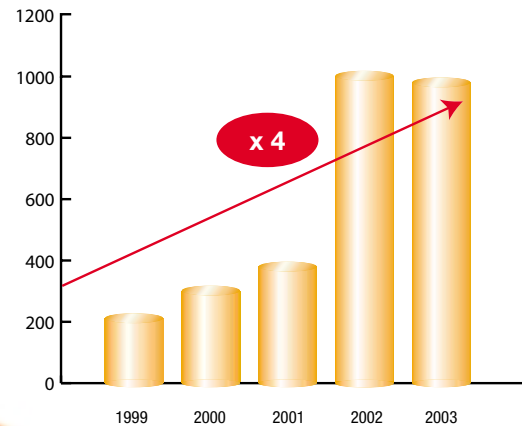
ADIDAS	COFLEXIP	LA POSTE	SNEF
AUCHAN	EADS	LEON GROSSE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CARREFOUR	ENDEL	MORY TEAM	SPIE
CAT	FAURECIA	PAUL HARTMANN	STEF-TFE
CEA	FORCLUM	PES	UMICORE
COOPERS	FORD	PONTICELLI	VINCI
CEGELEC	FRANCE TELECOM	PSA	...
CGEA	GEFCO	RENAULT	
CLEMESSY	INEO	RHODIA	

• Un rythme de croissance soutenu

Avec un chiffre d'affaires multiplié par quatre sur les cinq derniers exercices et un nombre d'agences qui a plus que triplé, le pôle travail temporaire connaît depuis plusieurs années un rythme de croissance soutenu.

Freiné en 2003 par un environnement sectoriel difficile, le pôle travail temporaire du groupe Crit a néanmoins démontré sa capacité de résistance et de réactivité dans une période conjoncturelle difficile. Ainsi, l'analyse semestrielle du pôle travail temporaire montre une amélioration sensible sur le second semestre 2003 avec un volume d'affaires en croissance de +5,2% et un résultat d'exploitation en augmentation de +9% par rapport au 1^{er} semestre 2003.

Évolution du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire depuis 1999



Ces évolutions témoignent de la tenue des engagements du groupe qui s'illustrent par une amélioration de la performance de ses agences sans sacrifier la qualité de son maillage commercial grâce à une optimisation de son réseau et un maintien de ses effectifs.

Le pôle Travail Temporaire en 2003 : Bonne résistance dans un environnement difficile

Malgré un environnement difficile en 2003, une croissance du PIB limitée à 0,5%, une contraction du marché de référence en baisse de 0,7%, le pôle travail temporaire du groupe Crit a bénéficié d'une bonne résistance avec un niveau d'activité quasi comparable à 2002.

Cette capacité de résistance s'est illustrée par :

- Un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 986,6 millions d'euros, en repli de 2,5% par rapport à 2002. Cette évolution est imputable à la mauvaise tenue du marché de l'automobile, secteur où le groupe détient une position de leader.

Hors automobile, le pôle travail temporaire a continué à gagner de nouvelles parts de marché et à surperformer son marché de référence.

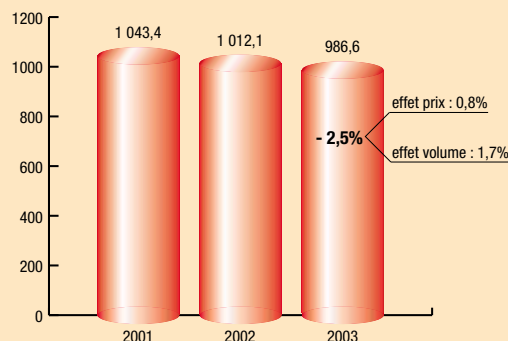
Évolution annuelle de l'activité Crit Intérim / Marché*

	2001	2002	2003
• Crit	+ 7,9% ⁽¹⁾	- 1,3%	- 0,5% ⁽²⁾
• Marché	+ 1,0%	- 5,3%	- 0,7%
• Ecart Crit / Marché	+ 6,9%	+ 4,0%	+ 0,2%

⁽¹⁾ Données proforma
⁽²⁾ Hors effet automobile

* SETT

Chiffre d'affaires pôle travail temporaire



Un volume d'affaires pénalisé par la baisse conjoncturelle de l'activité dans l'automobile

- Un résultat d'exploitation à 35,5 millions d'euros qui s'établit à 3,30% du chiffre d'affaires. Ce résultat montre une variation de 8,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2002 dont 3 millions d'euros sont imputables à l'effet volume et 8 millions à l'effet prix. Le groupe a en partie compensé cette baisse par une réduction de 2,5 millions d'euros des coûts de structure du pôle travail temporaire. Cette réduction drastique de ses charges a permis au groupe d'améliorer la rentabilité de son pôle travail temporaire sur le second semestre qui s'établit à 3,36% du chiffre d'affaires contre 3,24% au premier semestre.

Cette progression représente une performance convenable compte tenu de la baisse conjoncturelle de l'activité dans l'automobile.

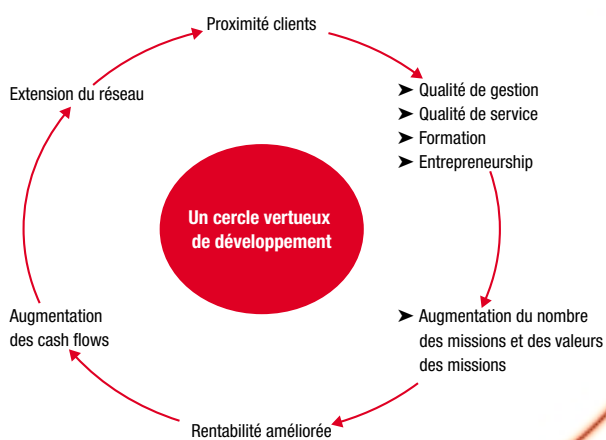


• Une stratégie de croissance prudente qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME PMI, qui représentent le coeur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

La stratégie de développement de Crit Intérim



Croissance intensive : un modèle à effet de levier

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquête commerciale basée d'une part sur le développement de sa clientèle "grands comptes" en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME PMI. En 2003, le groupe a renforcé sa présence sur les grands comptes en signant 58 nouveaux accords nationaux, ce qui porte à 156 le nombre total d'accords nationaux.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au coeur du rebond du pôle travail temporaire.

- Une croissance extensive et intensive

Les agences sont bien sûr au coeur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance intensive avec la création de nouvelles agences et une croissance extensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

En 2003, le groupe s'est attaché à améliorer la performance de ses agences sans sacrifier la qualité de son maillage commercial. A ce titre, le groupe a ouvert 16 nouvelles agences en 2003. Chaque ouverture d'agence, qui fait l'objet d'une étude de marché pointue, apporte au groupe une clientèle nouvelle et l'élargissement de son fichier d'intérimaires. Chaque ouverture renforce la politique de proximité qui est au coeur du dispositif du pôle travail temporaire. Le groupe continuera la maillage du territoire national et entend porter à terme son réseau à 500 agences.

Le groupe s'est également attaché à optimiser son réseau en procédant à des transferts d'agences pour une meilleure implantation. Cette optimisation s'est opérée en maintenant toutes les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement commercial rapide. La structure ainsi maintenue et optimisée permettra au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché du travail temporaire.

• Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son pôle travail temporaire sur des secteurs à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, l'aéronautique et l'aéroportuaire (qui présentent des synergies évidentes avec les autres filiales du groupe), la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...). En 2003, le groupe a ouvert un département médical, un secteur à forte valeur ajoutée qui connaît une croissance à deux chiffres depuis plusieurs années.

Le développement des agences Crit Intérim répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par la même la productivité de ses agences. La génération de cash flow lui permet donc de financer de nouvelles agences et offre un potentiel de croissance organique extrêmement fort, tant en termes de chiffre d'affaires que de marges commerciales.

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissants.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Grâce à un marché en croissance, ce pôle restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe dans les années à venir.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérègle ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, sécurisation, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages, contrôle des pleins, push back,
- Trafic : établissement des plans de vol, contrôle du centrage des charges, météo...

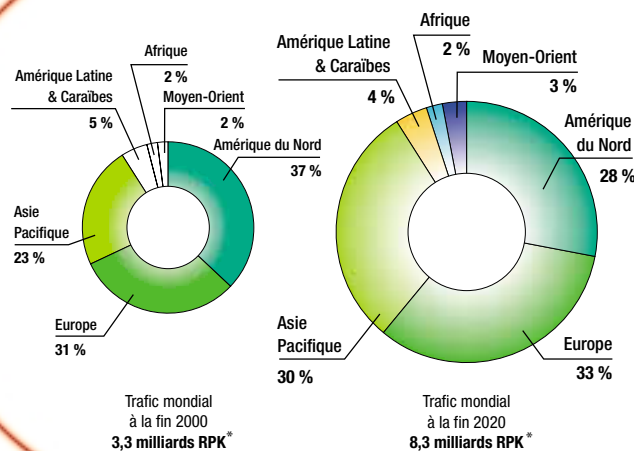
Un même client peut choisir de confier à son prestataire tout ou partie des fonctions appelées ci-dessus sur tout ou partie de ses vols.

Le groupe est donc très présent sur l'assistance aéroportuaire sur le segment du transport des passagers mais n'a pas investi dans l'assistance au fret qui lui requiert de très importants investissements.

Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier connaît un développement continu depuis plus de trente ans et une étude menée par Airbus prévoit pour les vingt prochaines années un trafic passagers mondial multiplié par 2,5 pour une croissance moyenne de 4,7 % par an et un trafic fret aérien triplé avec une croissance de 5,5 % par an. Les compagnies aériennes basées en Europe occuperaient en 2020 la première place du trafic aérien avec 33 % du marché mondial contre 28 % pour les Etats Unis (source Airbus Global Market Forecast 2001-2020).

Le marché aérien mondial sera dominé par les compagnies européennes en 2020



Source : Airbus Global Market Forecast 2001-2020
RPK* : Revenu Kilomètre-Passagers

Une nouvelle activité : LE PASSAGE

Afin de répondre à la demande des compagnies aériennes et compléter sa gamme de services aéroportuaires, le groupe Europe Handling a élargi ses prestations à une nouvelle activité "le passage". Cette activité comprend toutes les opérations ayant trait à l'accueil, au contrôle et à l'enregistrement des passagers sur les courts, moyens et longs courriers. Cette nouvelle activité permet à Europe Handling de prendre en charge la totalité des prestations en termes d'assistance aéroportuaire et d'offrir ainsi aux compagnies aériennes une gamme complète de services. Pour accompagner cette nouvelle activité, le groupe s'est doté de nouvelles ressources humaines, d'un personnel d'encadrement, de nouveaux locaux, ainsi que de matériels et d'installations spécifiques aux opérations d'enregistrement.

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 48 % du trafic national
- 2^e aéroport européen : 48 millions de passagers en 2003
- CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy 34,7 millions de passagers en 2003 (avant ouverture Terminal E : potentiel 10 millions de passagers)
- CDG1 : 9,3 millions de passagers
- CDG3 : 4,2 millions de passagers



La France, un marché spécifique

Avec 48 millions de passagers en 2003, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et le 1^{er} aéroport français avec 48 % du trafic national.

Le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, opère sur CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de 34,7 millions de passagers en 2003.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Fort de son positionnement et de sa nomination en tant que prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia,...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté près de 70 000 vols en 2003.

Dublin, 1^{er} aéroport d'Irlande

- 1^{er} aéroport irlandais
- 77% du trafic National
- 15,8 millions de passagers en 2003

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuaires opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Cityjet Handling renommée en 2003 Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec 15 millions de passagers par an. En 2003, Sky Handling Partner a assuré l'assistance aéroportuaire de plus de 14 500 vols.

Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement grâce à la déréglementation européenne.

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des aéroports européens. Cette dérégulation des services spécialisés devrait permettre une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuaires, marché dans lequel le groupe Crit compte jouer un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaires, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit

- Certification IATA AHM 804
- 13 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- Plus de 20 implantations sur la plateforme de Roissy CDG2
- 3 implantations sur l'aéroport de Dublin
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire)
- Un effectif de plus de 1 200 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériel d'assistance en escale : un parc de plus de 500 engins et véhicules aéroportuaires (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaires de sociétés extérieures.

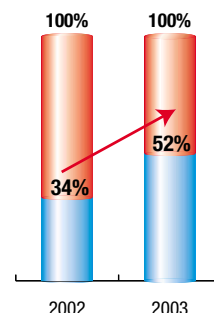
La poursuite du déploiement dans l'aéroportuaire

Avec 59,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 en progression de 5,1%, le pôle aéroportuaire a continué à prendre des parts de marché grâce à la signature de plusieurs contrats long terme. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle se situe dans le contexte perturbé du trafic aérien en 2003 (effets du conflit irakien et du SRAS) et qu'elle intègre la non reconduction d'un contrat de sous-traitance annoncée en début d'année 2003 et la disparition d'Air Lib.

La dynamique commerciale du pôle aéroportuaire lui a permis de renforcer son positionnement en prestation directe dont la part dans l'activité totale est passée de 34% en 2002 à 52% en 2003. La montée en puissance régulière de ces contrats à forte visibilité fait du pôle aéroportuaire un relais de croissance solide.

Ainsi, sept nouveaux contrats en prestation directe (Air Austral, Luxair, Swiss International Air Lines, Star Airlines, Estonian Air, Air Méditerranée, DHL) auxquels s'ajoutent 3 renouvellements de contrats (Eurocypria, City Jet, Air Wales) ont été signés en 2003. Depuis le 1^{er} janvier 2004, de nouveaux succès commerciaux sont au rendez-vous avec notamment le renouvellement d'un contrat de sous-traitance avec Air France d'un montant total de 24 millions d'euros et la signature de 6 nouveaux contrats en prestation directe (Air Canada, Adria Airlines, Hapag Lloyd Express, Jetgreen Airways, EUjet et Eurofly).

Une progression importante des prestations directes dans le CA



Une contribution positive à l'évolution des marges du pôle aéroportuaire

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation «terrain». Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

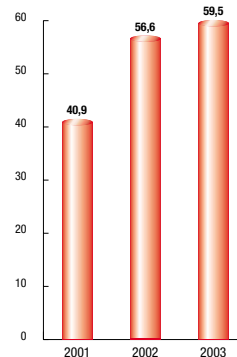
Le pôle aéroportuaire, une stratégie de niche avec une volonté d'accroître la prestation directe

La France, l'Irlande et le Congo, les trois marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux. Ainsi à Roissy, l'ouverture du terminal E (en juin 2003) permettra d'atteindre une capacité de 55 millions de passagers dès 2005 et la construction du terminal S3, qui devrait être achevée en 2005, porterait sa capacité à 63 millions. Enfin, le doublement des pistes de Roissy achevé en 2003, accompagnée du développement des infrastructures correspondantes offre un potentiel de 750 000 à 900 000 mouvements d'avions par an, soit un trafic de 85 à 100 millions de passagers dans les 5 ans à venir.

2^e prestataire aéroportuaire en nombre de vols assistés par an sur la plateforme de Roissy CDG 2, l'un des prestataires leaders sur Dublin avec 18,5% de parts de marché, et prestataire exclusif sur le Congo, le pôle aéroportuaire du groupe Crit occupe une position de choix pour profiter pleinement de la croissance de ses marchés. Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux et accroître la part de la prestation directe dans son activité. L'objectif du groupe est de réaliser un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros en 2006.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire


(en millions d'euros)



Une croissance continue

Concession exclusive pour l'assistance en escale sur les aéroports du Congo

En juillet 2003, le Groupe a signé un contrat avec les autorités du Congo portant sur la concession exclusive de l'assistance en escale sur l'ensemble des aéroports du pays. Cette concession est accordée pour une durée de dix ans. Sur les deux principaux aéroports du pays, Brazzaville et Pointe Noire, le trafic annuel est estimé à 11 000 vols par an, assurés par une quinzaine de compagnies aériennes. Le trafic devrait encore croître grâce à la réhabilitation de l'aéroport de Pointe Noire (construction d'une nouvelle piste pour les longs courriers) et aux garanties maintenant offertes aux compagnies aériennes sur la qualité des prestations d'assistance au sol (services d'assistance passagers, fret, opérations en piste, maintenance en ligne, sûreté) assurées par la nouvelle filiale du groupe Crit dénommée CONGO HANDLING.



Les autres services : des activités complémentaires au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'engineering et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (distribution de matériel pour le BTP, formation, Sécurité...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2003, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 71,4 millions d'euros enregistrant une croissance de 13,2% .

Avec 42,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 en croissance de 24% par rapport à 2002, le secteur engineering et maintenance aux industries est l'activité principale des autres services et représente plus de la moitié de ce pôle. Cette activité s'inscrit dans la continuité de la logique du travail temporaire puisqu'elle a pour vocation de fournir aux clients du groupe des prestations réalisées par des techniciens qualifiés ou des ingénieurs sur des projets ou dans le cadre d'externalisation des tâches. Cette activité présente donc des synergies importantes avec le cœur de métier du groupe, tant au niveau des ressources humaines, du savoir-faire, que du point de vue commercial.

De l'engineering Produit/Process à la maintenance industrielle, quatre domaines d'intervention clés :

- **Les Etudes Produits – Process** : le groupe dispose d'un bureau d'études qui intervient d'une part en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou d'équipements automobiles, d'autre part, dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général.
- **Les Méthodes industrielles** : le groupe a développé une gamme de compétences lui permettant d'intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en œuvre d'un projet industriel.
- **Les Travaux neufs**, domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.
- **La Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production ainsi que leurs périphériques.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour son pôle Engineering et Maintenance d'un bureau d'études basé à Paris et à Toulouse et de 10 agences sur le territoire national.

Les compétences du pôle engineering et maintenance sont utilisées par des clients issus de nombreux secteurs industriels tels que l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, les laboratoires pharmaceutiques et cosmétologiques, la papeterie, la pétrochimie, la plasturgie et le nucléaire.

Les principaux clients du pôle sont les groupes ABB, AIRBUS, AUTOLIV, AVENTIS, COGEMA, DASSAULT, FAURECIA, FIAT, GLAXO, KUKA, RENAULT, ROCHE, PSA, SNECMA, THALES...

Le secteur engineering et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001 /version 2000, CEFRI (nucléaire), AQAP 120 (militaire),
- Une entreprise membre du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).
- Un effectif en 2003 plus de 600 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

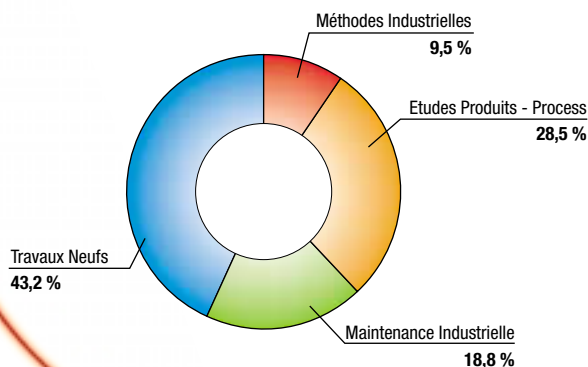
Le marché de la maintenance industrielle et de l'engineering

Malgré une légère augmentation de 0,4% de la production industrielle en 2003, les dépenses en maintenance ont diminué de 1,7% et ont représenté 22,8 milliards d'euros (étude réalisée par l'observatoire BIPE). Dans ce contexte assez difficile, la baisse des volumes d'investissements a cependant permis de relâcher la pression sur les budgets globaux de maintenance.

En effet, au vieillissement observé des outils de production dont l'entretien va nécessiter plus de moyens, surtout dans l'industrie lourde, s'ajoute le constat par les donneurs d'ordres eux-mêmes d'une limite atteinte en matière de réduction des budgets de maintenance dans les années à venir, pour retourner à des pratiques permettant d'allonger la durée de vie des équipements. Cette anticipation est particulièrement notable car elle émane de donneurs d'ordres issus de secteurs qui, il y a peu, pensaient pouvoir continuer à réduire leurs dépenses de maintenance à moyen terme, même à un rythme lent. La conjoncture économique a rattrapé la maintenance et dans le contexte actuel de ralentissement économique fort, la réaction des donneurs d'ordres, qui hier encore était la réintégration en interne des prestations de maintenance initialement sous-traitées, n'est plus possible compte tenu de la réduction de leurs effectifs, soit en raison du non remplacement des départs à la retraite, soit par le transfert de tâches de maintenance en production. A court terme, la baisse lente des effectifs internes de maintenance conduira donc à un appel supplémentaire de sous-traitance dont pourra bénéficier le groupe Crit.

Le marché de l'engineering pour sa part, est moins tributaire de la conjoncture puisqu'il travaille sur des projets à long terme. Ce marché, en croissance sur les cinq dernières années, offre des perspectives de croissance intéressantes principalement sur les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

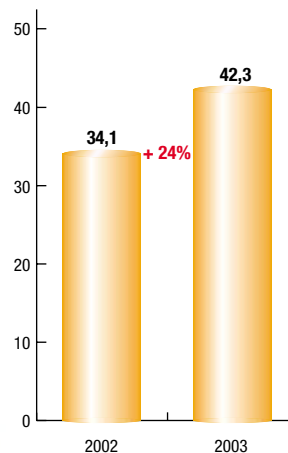
Répartition du CA 2003 par métier



Une nouvelle dynamique, un redressement confirmé du pôle maintenance industrielle

En 2003, le groupe a confirmé le retour à la croissance de ses activités d'engineering et de maintenance industrielle qui ont respectivement progressé de 37% et 19%. La sévère restructuration du réseau de maintenance industrielle opérée en 2003 par le groupe (fermeture d'agences de maintenance et réduction de la voilure des charges fixes), lui a permis de dépasser son objectif d'un retour à l'équilibre. En effet, ce pôle a enregistré un résultat d'exploitation de 400 000 euros en 2003, contre une perte de 1,6 million d'euros en 2002. La nouvelle dynamique de ce pôle lui permet donc de repartir en 2004 sur des bases solides.

Évolution du chiffre d'affaires consolidé du secteur engineering et maintenance (en millions d'euros)





L'organisation du groupe

Une société-mère au service de ses filiales

Au 31 décembre 2003, le groupe est composé de 48 filiales organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Travail Temporaire** : cette ligne de métier regroupe 16 filiales pour un chiffre d'affaires total de 986,6 millions d'euros. Seules six entités juridiques opèrent à l'étranger pour un volume d'activité non significatif (environ 2%).
- **Assistance Aéroportuaire** : cette ligne de métier regroupe 13 filiales pour un chiffre d'affaires total de 59,5 millions d'euros. Deux entités juridiques opèrent à l'étranger (11% du chiffre d'affaires de ce pôle).
- **Autres activités** : cette ligne de métier regroupe à la fois les entreprises à objet interne (10 filiales opérant toutes en France) et les autres métiers (maintenance industrielle, engineering, sécurité... soit 9 filiales opérant également toutes en France) pour un chiffre d'affaires total de 71,4 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en pages 6 et 7 et la liste des filiales et participations du groupe est détaillée en note 26 aux états financiers consolidés. Les mandats des dirigeants dans les filiales du groupe sont détaillés en pages 122-124.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

- 2001 : Acquisition de la société EPS (Suisse) en avril et de la société Euristt SA en décembre.
- 2002 : Acquisition de la société Awac Technics en janvier et de la société K Intérim en septembre.
- 2003 : Création des Sociétés Congo Handling et Crit Intérim (Maroc), les 13 janvier 2003 et 22 avril 2003, spécialisée pour la première dans l'aéroportuaire (et détenue par le Groupe Europe Handling à hauteur de 61%) et la seconde dans le travail temporaire (et détenue par Groupe Crit à hauteur de 90%).

Ces évolutions font l'objet de commentaires détaillés en note 2 aux états financiers consolidés pour ce qui concerne l'incidence financière de ces acquisitions et en pages 12 à 19 sur la logique stratégique suivie par le groupe.

Au sein du groupe, le rôle de Groupe Crit s'inscrit sur les principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement
- Animer le groupe
- Faciliter la communication et la coordination des différentes unités et lignes de métier
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines, etc...
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets, etc...
- Assurer la coordination des fonctions générales telles que la vie juridique des sociétés, communication etc... qui ont été filialisées
- Apporter un appui aux filiales pour tout sujet nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles (missions d'interventions rapides, etc...)

Les principaux flux financiers entre Groupe Crit et ses filiales concernent donc les managements fees versées par les sociétés d'intérim à Groupe Crit en rémunération des prestations rendues par cette dernière, les refacturations de charges encourues pour le compte des diverses entités juridiques (assurance, contrats flotte de véhicules, ...) les frais de loyer relatifs aux locaux de Saint Ouen dont Groupe Crit est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, les filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe Crit la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe Crit est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe Crit est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi de la dette d'acquisition qui lui est relative.

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Car les ressources humaines sont non seulement créatrices de biens matériels mais constituent elles-mêmes un bien immatériel de l'entreprise qui peuvent être évaluées, développées et donc valorisées. Toute croissance du capital humain s'accompagne donc d'une croissance de la valeur de l'entreprise.

Fort de ce constat, le groupe Crit a mis au coeur de sa politique de gestion des ressources humaines l'évaluation, le développement et la valorisation de tous ses collaborateurs grâce à des entretiens annuels de développement.

Ces entretiens permettent d'effectuer un bilan complet de l'activité professionnelle de chaque collaborateur, de fixer ses objectifs pour l'année à venir et d'analyser ses perspectives professionnelles en tenant compte de sa mobilité géographique. Cette analyse permet d'une part d'accompagner et d'optimiser le développement et l'évolution de chaque salarié au sein de l'entreprise, d'autre part, de favoriser une meilleure connaissance du potentiel de ressources humaines disponible dans le cadre du développement de l'entreprise.

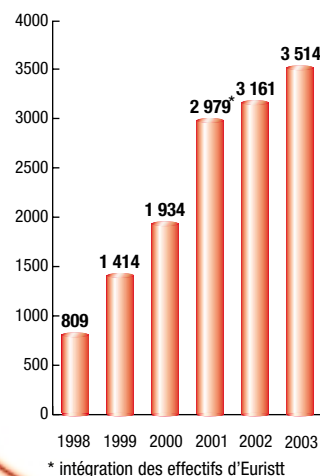
En entreprise responsable, le groupe Crit veille à aller toujours plus loin dans sa politique sociale. Ainsi une réflexion visant à favoriser l'insertion de travailleurs handicapés est en cours. D'autre part, pour mieux accompagner ses collaborateurs intérimaires, le groupe a mis en place, à titre d'expérimentation, un plan d'accompagnement psychologique pour ses collaborateurs victimes d'accidents du travail. La prévention des accidents a toujours été une priorité pour le groupe qui travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec ses clients à l'amélioration de la sécurité. Mais en cas d'accident, le groupe entend se mobiliser et agir pour le mieux être de ses collaborateurs en souffrance.

La formation : un maître mot et un gage permanent de progrès et de promotion

Au coeur de la politique des ressources humaines, la formation occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le groupe. Accompagner le développement et l'évolution de chaque salarié qu'il soit permanent ou temporaire, l'aider à s'intégrer harmonieusement tant au sein du groupe que dans les entreprises clientes, répondre aux demandes de formation exprimées par les entreprises et anticiper leurs besoins, être le moteur de la performance et valoriser les compétences de chacun, telles sont les exigences clés du groupe Crit.

Pour servir sa politique de formation, le groupe dispose de deux centres de formation internes dédiés aux collaborateurs permanents et temporaires.

Évolution des effectifs permanents du groupe Crit



Les ressources humaines du groupe Crit en 2003

Pôle Travail Temporaire : stabilisation des effectifs

Malgré une année 2003 conjoncturellement difficile, le groupe Crit a maintenu toutes les ressources nécessaires pour pouvoir assurer un redéploiement commercial rapide afin de bénéficier pleinement de la reprise engagée.

Pôle Assistance Aéroportuaire : de nouvelles ressources humaines

Les gains de nouveaux contrats conjugués à la nouvelle activité "passage" et à la concession aéroportuaire exclusive sur le Congo ont eu pour conséquence un accroissement des besoins en ressources humaines du pôle aéroportuaire.



La formation des collaborateurs permanents

Les centres de formation du groupe répondent aux besoins de formation exprimés par les responsables des différentes filiales et les collaborateurs d'agences et se positionnent en force de proposition afin d'anticiper l'évolution des métiers du groupe.

Façonner une culture managériale pour dépasser la vision technicienne et devenir de véritables gestionnaires du capital humain, optimiser et fidéliser les compétences des personnels permanents et intérimaires, permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences, lui donner tous les outils pour mieux appréhender la complexité et l'évolution de sa fonction s'inscrivent parmi les objectifs des formations proposées. En 2003, une formation destinée à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire, a été mise en place. Tous les domaines touchant au savoir-faire et savoir-être des collaborateurs permanents du groupe sont ainsi couverts.

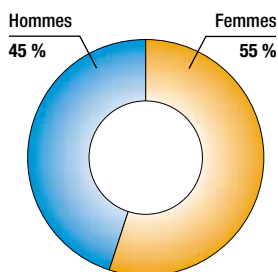
“Doté d'une culture entrepreneuriale, la politique du groupe repose sur une forte délégation de responsabilité avec des « patrons d'entreprises » à la tête des agences, des managers décideurs par région, animés par une équipe dirigeante proche des hommes et à leur écoute.”

La formation des collaborateurs intérimaires

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

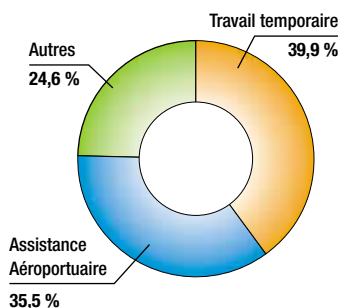
Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

Répartition des effectifs permanents par sexe

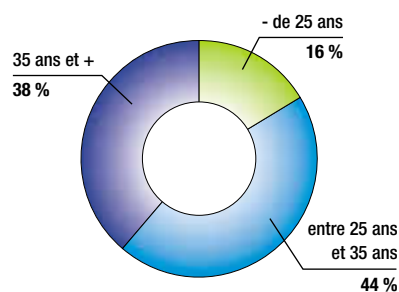


Au 31 décembre 2003, 31% des collaborateurs permanents bénéficient d'un statut cadre

Répartition des effectifs permanents par métier en 2003



Répartition des effectifs permanents par âge en 2003



Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe, dont les activités sont en plein essor.

La Qualité et la Sécurité : le management par la qualité et la sécurité

Le groupe Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une véritable politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit Intérim a reçu la « Coupe d'Or » des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification ISO 9000 pour l'ensemble du réseau, CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées, et en 1999, l'homologation MASE pour les agences spécialisées en chimie et pétrochimie. La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité a également été choisie comme véhicule de la culture d'entreprise pour fédérer l'ensemble des entités du réseau. Un travail en profondeur a été accompli afin de revoir l'ensemble des processus de l'entreprise, aidé en cela par la nouvelle norme ISO 9001 / version 2000 certifiée en juin 2002. Tous les services et entreprises du groupe ont été concernés par cette révision qui a permis une amélioration sensible de l'organisation opérationnelle, ainsi qu'une optimisation de l'écoute et de la satisfaction client.

Un effort tout particulier est mené en matière de transmission de l'information et de gestion des différents "work flow" de l'entreprise. L'intranet du Groupe a permis une meilleure communication de l'ensemble des données opérationnelles de l'entreprise pour un gain de temps dans les traitements de l'information, mais aussi une gestion du type zéro papier.

En parallèle de la qualité mais dans le même esprit, le groupe travaille également en collaboration étroite avec ses clients à l'amélioration de la sécurité. Le groupe travaille ainsi avec les plus grands donneurs d'ordres afin d'optimiser la sécurité sur le lieu de travail par des systèmes de prévention des accidents du travail, un suivi personnalisé des opérateurs et un partenariat sur la formation à mettre en oeuvre.

D'autre part, conscient de la demande de plus en plus importante de ses clients en matière de sécurité, le groupe a mis en place un Comité SST (Sécurité, Santé au Travail) fondé sur les principes organisationnels de la norme OHSAS 18001.

Cette équipe de professionnels de la sécurité valorise la prestation générale du recrutement et de la délégation du personnel intérimaire en apportant une garantie et une action de conseil supplémentaire auprès des entreprises clientes, valorisant ainsi les certifications CEFRI et MASE que le groupe a étendues à 40 agences.

C'est pourquoi en 2003, le Groupe a décidé de mettre en oeuvre un SMI (Système de Management Intégré) qui reprend les éléments de normalisation QSE (Qualité Sécurité Environnement) pour une meilleure gestion globale des risques du groupe mais aussi l'optimisation de l'écoute et de la satisfaction client.

Budget consacré aux actions de formation dans le cadre du plan de formation

	Budget de formation milliers d'euros	Nombre de salariés
• 1998	1 486	1 258
• 1999	2 244	1 893
• 2000	2 946	3 147
• 2001	3 661	4 479
• 2002*	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023

* Intégration d'Euristt sur 12 mois

Depuis juin 2002 et l'obtention de la certification ISO 9001 version 2000, le pôle travail temporaire a mis en place un système de communication de son organisation sur l'intranet de l'entreprise. Ce système administré par les responsables de services permet un suivi rigoureux de l'amélioration continue au quotidien tout en valorisant l'interactivité des différents processus de l'entreprise.





Politique d'investissement

L'activité d'intérim est par nature peu capitalistique, à l'exception des décisions de croissance externe. Compte tenu de l'acquisition récente d'Euristt, l'un des leaders du travail temporaire en France, qui a été entièrement financée par endettement, le groupe n'envisage pas dans un avenir proche d'investissement significatif. Bien au contraire, et même si une stratégie d'acquisition ciblée destinée à améliorer sa couverture territoriale n'est pas à exclure, le groupe a pour objectif principal de réduire son endettement tout en maintenant une politique de croissance interne.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 7 millions d'euros par an.

Facteurs de risques

Compte tenu de son activité, le groupe Crit est soumis à divers risques spécifiques. De façon à être en mesure d'y faire face, le groupe Crit met en oeuvre une politique de gestion des risques axée autour des principes suivants :

- Identification des risques potentiels susceptibles d'affecter l'activité du groupe,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Concrètement, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

Risques de marché

- **Politique de gestion**

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone Euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

- **Risque de taux**

Le groupe a financé l'acquisition d'Euristt par recours à la dette et est en conséquence exposé aux variations de taux. À la clôture de l'exercice 2003, la titrisation et le factoring soit environ les 2/3 de la dette du groupe sont à taux variables. Le prêt moyen terme (soit 13,7% de la dette du groupe) est également à taux variable mais a fait l'objet d'une couverture à hauteur des 2/3 de son principal par un tunnel bonifié (3%/5,05%). Les dettes relatives aux crédits baux et à la participation sont à taux fixe.

Postérieurement à la clôture, aucune couverture complémentaire n'a été souscrite. En conséquence, l'essentiel de la dette du groupe est à taux variable. Le risque sur la marge appliquée aux financements est limité à celle relative à l'emprunt moyen terme de 38 millions d'euros (solde au 31/12/03 : 21,6 millions d'euros). Cette évolution est cependant limitée à une baisse maximum de 100 BP et est fonction de l'évolution du ratio financier (EBITDA/Dette nette).

		JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au delà
• PASSIFS FINANCIERS	Taux variable	22 309		
	Taux fixe	21 245	18 317	8 396
• ACTIFS FINANCIERS		(38 232)		
Position nette avant gestion		5 322	18 317	8 396
• Hors bilan	Taux variable	87 037		
Position nette après gestion		92 359	18 317	8 396

Ce tableau positionne les actifs et les dettes en fonction de leur date d'échéance pour ceux à taux fixe et en fonction de la prochaine révision de taux pour ceux à taux variable.

La position nette après gestion dont les échéances sont supérieures à 1 an, correspond principalement à la participation non financée du groupe, à la dette liée au retraitement des crédits-baux ainsi qu'à l'emprunt à moyen terme pour sa partie couverte. Une évolution de 1% des taux aurait une incidence équivalente à 12% de la charge financière de l'exercice 2003.

- **Risque de change**

Pour ce qui concerne le change, compte tenu d'une activité essentiellement française, le groupe n'est pas significativement exposé à ce risque.

Risques de liquidité

Ainsi que décrit en note 15 aux états financiers consolidés, la dette du groupe est essentiellement composée d'un emprunt moyen terme de 38 millions d'euros, d'une titrisation de créances commerciales (75 millions d'euros) et de factoring. Le risque de liquidité du groupe s'analyse comme suit :

- **Risque de couverture par les créances**

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension.

- **Risque d'exigibilité anticipée**

Le groupe Crit est essentiellement engagé à respecter :

- Dans le cadre de l'emprunt MT de 38 millions d'euros (Solde au 31/12/03 : 21.6 millions d'euros) un ratio financier calculé sur la base des comptes consolidés certifiés, à chaque clôture semestrielle (sur 12 mois glissants) et annuelle.

Le ratio à respecter est : Dette nette / EBITDA. Il doit être inférieur à 2.5 à la clôture de l'exercice 2003 et ce jusqu'au 30/06/04. Au 31/12/03, ce ratio est de 2.74. Au delà, il doit être inférieur à 2 jusqu'au 30/06/05, puis à 1.6 ensuite.

Une demande de waiver, tendant à la renonciation du cas de défaut lors de dépassement du ratio, a été faite et acceptée par le pool bancaire en date du 16/04/04.





L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation y compris les indemnités de départ à la retraite, et diminué des reprises d'amortissements et provisions correspondantes et de la dotation annuelle à la participation des salariés.

Le groupe est également engagé à respecter un montant maximum d'investissements annuels (8 millions d'euros).

• Titrisation :

Rappel du mode de fonctionnement : ce principe est une technique de financement qui consiste à transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fond commun de créances qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit Intérim, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM, Maser, Crit Sécurité, et GTI. Au premier financement, le groupe cède ses créances commerciales à un fond commun de créances ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances.

En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été signé pour une durée de 5 ans à compter du 19/06/02.

Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisément défini) ainsi qu'un niveau de surdimension.

- Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

Dans aucun des cas, la résiliation n'est automatique.

• Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
Couverture par les créances (1)	Créances/Créances cédées	Titrisation	avril-03	mars-04	106%	139%	123%
Accroissement de la sinistralité (2)	Surdimension/ Créances cédées	Titrisation	avril-03	mars-04	13,03%	15,16%	14,10%
Couverture par les créances (3)	Créances/Tirage	Factoring	avril-03	mars-04	342%	557%	449,5%

(1) Le ratio Créances/créances cédées correspond au montant total des créances des 8 cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier.

(2) Concernant le ratio Surdimension/créances cédées, cela correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

(3) Le ratio Créances/tirage correspond au montant total des créances rapportées au montant tiré par le Factor.

Ces ratios démontrent la pertinence des financements mis en place et leur fiabilité dans le temps.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.
- Le risque lié à l'évolution de la surdimension (couverture par les créances et exigibilité anticipée) est faible compte tenu de la stabilité du taux dans le temps.

Risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement réglementée ainsi qu'il est décrit en page 9. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont les suivants :

- Caution financière : au titre de son activité, le groupe doit par la loi disposer d'une caution équivalente à 8% de son chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente. La non reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- Changement dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

Enfin, les informations relatives aux litiges et arbitrages susceptibles d'avoir un impact significatif sur le groupe sont développées dans la note 17 aux états financiers consolidés. Il est cependant rappelé que l'essentiel des litiges en cours sont relatifs à des demandes de salariés aux Prud'hommes.

Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

Risques économiques

- **Corrélation à la croissance du PIB**

Grâce à ses 350 agences réparties sur le territoire français, l'activité d'intérim du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises. Toutefois, la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire et de staffing modère légèrement cet effet. Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et notamment de ses frais de personnel.





• Concentration

La concentration de l'activité est forte sur les deux premiers clients puisqu'ils représentent près de 14% des revenus du groupe mais reste très peu concentrée sur les autres clients (les dix clients suivants représentant 6,6% du chiffre d'affaires et les dix clients suivants représentant 2,2%). Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

• Contrepartie

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en oeuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

• Assurance et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en oeuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- Le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas le cas, par la compagnie. Les évolutions de ces dernières sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- Les principales autres polices existantes au sein du groupe sont les suivantes :
 - Multirisques agences (plafond à 0,71 million d'euros)
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond à 20,4 millions d'euros)
 - Responsabilité civile générale (plafond à 22,6 millions d'euros)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond à 7,6 millions d'euros par sinistre)
 - Flotte automobile : valeur vénale
- Le coût global de ces polices s'élève pour l'exercice 2003 à 2,8 millions d'euros

En matière de prévention interne, le groupe :

- Opte pour une politique de gestion serrée de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- Développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.

Évolution et perspectives : priorités à la croissance, à l'amélioration de la rentabilité et à la poursuite du désendettement

En 2004, le groupe Crit poursuivra sa politique de croissance interne et de rentabilité tout en s'attachant à poursuivre son désendettement. Quelles que soient les conditions du marché, le groupe possède tous les atouts, les hommes, les structures, la taille, pour assurer sa croissance.

Pour ce faire, le groupe concentrera ses efforts sur le développement de ses deux pôles principaux, le travail temporaire et l'assistance aéroportuaire, qui sont idéalement placés pour surperformer leurs marchés respectifs.

Les résultats du premier trimestre 2004 illustrent une reprise progressive de l'activité avec un chiffre d'affaires consolidé à 244,5 millions d'euros (- 0,87%).

Cette évolution est fonction du volume d'activité encore insuffisant dans le secteur automobile, dont le redémarrage a commencé début avril. Hors automobile, le chiffre d'affaires au premier trimestre 2004 ressort en progression de 3,8%.

L'objectif du groupe est de réaliser en 2004 une croissance organique de + 5% et d'accroître sa rentabilité. Les perspectives de croissance du PIB en France, la reprise du secteur automobile qui bénéficiera de plusieurs nouveaux lancements sont des indicateurs très encourageants pour le coeur de métier du Groupe, le travail temporaire.

Parallèlement, le pôle aéroportuaire poursuivra sa croissance avec une progression attendue de la rentabilité grâce à une montée en régime des contrats signés en prestation directe.

Le développement des activités : un fort potentiel de croissance interne, des leviers de progression pour accroître la rentabilité

L'évolution du 1^{er} trimestre 2004, dans un contexte économique toujours difficile, est l'illustration du potentiel de croissance interne des deux principaux pôles d'activité du groupe et de la pertinence de leur stratégie de développement.

Poussé par un marché de l'intérim structurellement porteur qui a plus que triplé en dix ans et fidèle à sa politique de proximité, le groupe continuera le déploiement de son réseau de travail temporaire pour parfaire le maillage du territoire national.

Depuis le début de l'année, 8 nouvelles agences ont été ouvertes où sont en cours d'ouverture. Afin de capter une clientèle nouvelle, de nouvelles implantations d'agences sont prévues dans des régions offrant un fort potentiel et où le groupe est peu présent. A moyen terme, le groupe entend porter son réseau à 500 agences.

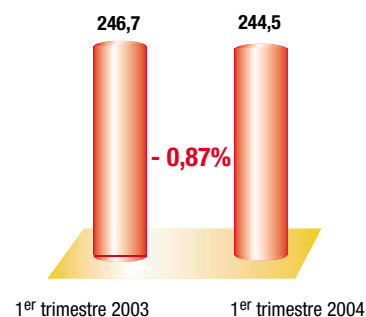
Conjuguée à la croissance extensive de son réseau, le groupe continuera à travailler à l'amélioration de la performance des agences existantes.

A son positionnement de généraliste, le groupe continuera également à étendre ses prestations sur des niches à forte valeur ajoutée. Ainsi en 2003, le groupe a ouvert sous l'enseigne Crit Médical un nouveau pôle de compétences qui a pour objectif de mettre à disposition du personnel médical et para-médical confirmé.

Parallèlement, le groupe poursuivra le développement de son pôle aéroportuaire qui continue à enregistrer de bons résultats avec un premier trimestre 2004 en progression de plus de 12 %.

Evolution du chiffre d'affaires du groupe Crit au 1^{er} trimestre 2004

en millions d'euros





Le groupe bénéficie d'une position stratégique de prestataire aéroportuaire sur les aéroports de Roissy, Dublin et au Congo lui offrant des opportunités de croissance qui seront renforcées par l'ouverture de nouveaux terminaux. Ce positionnement devrait permettre au groupe de conquérir de nouvelles parts de marché. Ainsi depuis le début de l'année 2004, 6 nouveaux contrats en prestation directe (Air Canada, Adria Airlines, Hapag Lloyd Express, Jetgreen Airways, EUjet et Eurofly), ainsi que le renouvellement d'un important contrat de sous-traitance ont été signés.

Confiant dans ses positionnements et dans la pertinence de son business model, le groupe Crit dispose de toutes les cartes en main pour faire jouer ses qualités fondamentales, bénéficier pleinement de la reprise engagée, optimiser la croissance de ses activités et améliorer sa rentabilité.

La titrisation, principe et mode opératoire

Le principe de la titrisation est de transformer un actif, en l'occurrence des créances commerciales, en titres négociables sur un marché : les sociétés cèdent leurs créances à un véhicule de titrisation qui refinance ce montant net de la surdimension par l'émission mensuelle de billets de trésorerie qui permettent de financer l'achat.

De ce fait, le groupe Crit a cédé à l'origine un montant de créances égal au montant du financement augmenté de la surdimension, puis cède chaque mois ses nouvelles créances afin de compenser les encaissements qui restent gérés par le groupe.

Ce programme est mis en place pour une durée de 5 ans avec option de prorogation et d'accroissement du montant financé.

La poursuite du désendettement : une priorité

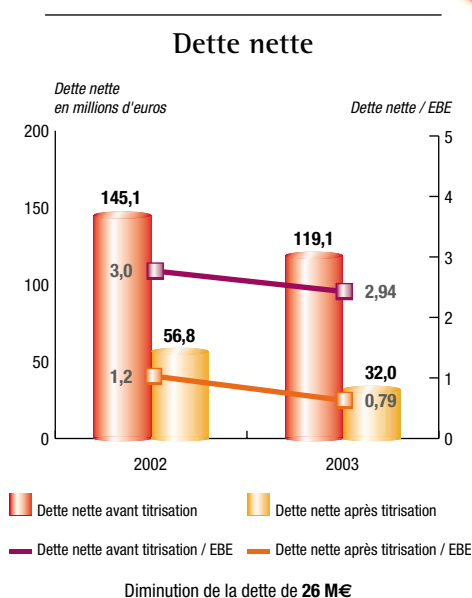
En procédant à l'acquisition d'Euristt en décembre 2001, le groupe Crit a réalisé l'opération la plus importante de son histoire. En effet, cette acquisition lui a permis de créer le quatrième réseau français de travail temporaire grâce à la très forte complémentarité géographique des deux entités et a ouvert les portes des grands comptes à un nouveau réseau, véritable alternative aux trois majors. Cette acquisition, qui a permis au groupe de tripler de taille, répondait clairement à la stratégie de croissance du groupe et lui offre des perspectives nouvelles de développement dans un secteur où l'effet de taille est un facteur indispensable. Le financement de cette acquisition a été réalisé au travers d'un emprunt à moyen terme de 38 millions d'euros et d'une titrisation de 75 millions d'euros. Cette opération a donc eu pour conséquence d'endetter significativement le groupe mais également de doubler son résultat d'exploitation.

Une réduction importante de la dette nette en 2003

Au 31 décembre 2003, les dettes financières du groupe Crit s'élevaient à 119,1 millions d'euros contre 170,4 millions d'euros en 2001 après l'acquisition d'Euristt, soit une diminution de 30% en 2 ans.

Au cours de l'année 2003, les efforts engagés ont permis de réduire significativement la dette nette qui diminue de 26 millions par rapport à 2002. Ainsi, avant prise en compte des effets de la titrisation, la dette représente 2,9 fois l'Excédent Brut d'Exploitation contre 3 fois fin 2002. Après prise en compte de ces effets, elle ne s'élève qu'à 32 millions d'euros. En conséquence, le groupe a diminué son ratio d'endettement net sur excédent brut d'exploitation (après titrisation) à 0,79 en 2003 contre 1,2 en 2002. Un ratio qui est parfaitement cohérent avec la capacité du groupe à financer sereinement cette acquisition. Sur l'année, la capacité d'autofinancement continue de progresser à 23,7 millions d'euros (23,4 millions d'euros en 2002) pour représenter près de 60% de l'EBE.

Ces éléments illustrent non seulement la capacité du groupe à financer sereinement l'acquisition d'Euristt mais témoignent également de son engagement à poursuivre de façon significative son désendettement dans les années à venir et confirment qu'il dispose largement des moyens nécessaires tant pour faire face au service de la dette que pour continuer à financer sa croissance.



Groupe Crit et la bourse

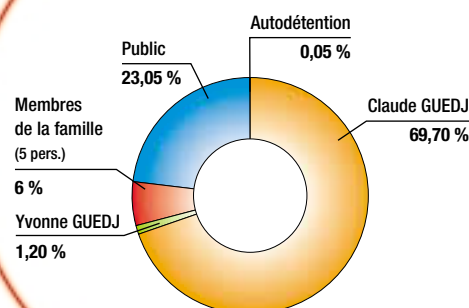
Groupe Crit a été introduit sur le Second Marché d'Euronext Paris le 18 mars 1999

Profil :

- Place de cotation : Second Marché d'Euronext Paris
- Code ISIN : FR0000036675
- Entrée à l'indice SBF 250 le 3 avril 2002
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (18 mai 2004) : 190 millions d'euros

Répartition du capital

(au 14 avril 2004)



Cours de l'action Groupe Crit

(source Fininfo)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2003 au 18 mai 2004	7 euros	20,50 euros

Composition de l'actionnariat

(au 14 avril 2004)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 840 845	69,70	79,85
• Yvonne GUEDJ	135 500	1,20	1,38
• Membres de la famille (5 pers.)	674 430	6,00	5,55
• Public	2 593 466	23,05	13,22
• Autodétention	5 759	0,05	/
TOTAL	11 250 000	100 %	100 %

Distribution de dividendes

Exercices	Dividende global	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
• 1997	5 040 000 F	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
• 1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
• 1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
• 2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
• 2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
• 2002	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €
• 2003 ⁽¹⁾	1 237 500 €	11 250 000	0,17 €	0,06 €	0,11 €

(1) proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004







PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS

SOMMAIRE

- COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRIT 2001, 2002, 2003
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT 2001, 2002, 2003
- RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Comptes de Résultat consolidés

Aux 31 décembre 2001, 2002, 2003

En milliers d'euros	Notes	2001	2002	2003
• Chiffre d'Affaires	Note 3 A	466 960	1 110 984	1 094 495
• Autres produits		8 824	15 665	16 658
Total des produits d'exploitation		475 784	1 126 649	1 111 153
• Charges d'exploitation	Note 4	(449 449)	(1 078 330)	(1 070 500)
Excédent brut d'exploitation		26 335	48 319	40 653
• Amortissements		(3 199)	(5 041)	(5 086)
Résultat d'exploitation	Note 3 B	23 136	43 278	35 567
• Résultat Financier	Note 5	(2 695)	(10 267)	(7 191)
Résultat courant		20 441	33 011	28 376
• Résultat exceptionnel	Note 6	(419)	(2 152)	(1 856)
• Impôts	Note 8	(7 142)	(10 689)	(9 065)
Résultat net avant amortissement des survaleurs		12 880	20 170	17 455
• Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	Note 7	(3 183)	(13 765)	(13 761)
• Intérêts minoritaires		(283)	(286)	(151)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		9 414	6 119	3 543
RÉSULTAT NET PAR ACTION	Note 9	0,84	0,54	0,31



Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2001, 2002, 2003

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2001	2002	2003
<ul style="list-style-type: none">Fonds de commerce et écarts d'acquisitionAutres immobilisations corporelles		122 843 1 617	111 021 1 321	97 350 1 505
Immobilisations incorporelles	Note 10 A	124 460	112 342	98 855
Immobilisations corporelles	Note 10 B	19 855	21 164	19 801
Immobilisations financières	Note 10 C	3 760	3 640	3 812
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS		148 075	137 146	122 468
<ul style="list-style-type: none">Valeurs d'exploitationClientsAutres tiers	Note 11 Note 12	2 330 263 739 32 513	2 151 168 026 44 163	2 483 155 503 48 663
TOTAL ACTIF CIRCULANT		298 582	214 340	206 649
<ul style="list-style-type: none">Titres de placementDisponibilités	Note 15 Note 15	918 20 876	876 27 070	4 091 34 141
TOTAL ACTIF		468 451	379 432	367 349

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2001	2002	2003
• Capital	Note 13	4 050	4 050	4 050
• Primes & réserves		31 948	39 853	45 016
• Résultat de l'exercice		9 414	6 119	3 543
TOTAL CAPITAUX PROPRES		45 412	50 022	52 609
• Intérêts minoritaires		1 147	1 231	1 155
TOTAL CAPITAUX PROPRES & INTÉRÊTS MINORITAIRES		46 559	51 253	53 764
• Provisions pour risques & charges	Note 14	8 995	8 116	7 838
• Dettes financières à long terme	Note 15	48 582	36 208	26 714
• Dettes financières à long terme partie à court terme	Note 15	18 554	18 425	17 513
• Dettes financières à court terme	Note 15	125 101	30 119	26 041
• Dettes fournisseurs		18 474	24 292	24 840
• Dettes fiscales & sociales	Note 16	198 011	207 646	207 469
• Autres dettes	Note 12	4 175	3 373	3 170
TOTAL DETTES À COURT TERME		364 315	283 855	279 033
TOTAL PASSIF		468 451	379 432	367 349



Tableaux de Financement

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Résultat net de l'exercice	9 414	6 119	3 543
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 443	19 145	19 117
• Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(375)	(1 872)	(235)
• Variation des impôts différés long terme et court terme	0	(392)	1 038
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	(569)	71	74
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations incorporelles	849	53	(6)
• Intérêts des minoritaires dans le résultat net des sociétés intégrées	283	286	152
Marge brute d'autofinancement	15 045	23 410	23 684
• (Augmentation) / réduction des valeurs d'exploitation	(546)	184	(332)
• (Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	26 573	69 464	35 068
• (Augmentation) / réduction des autres débiteurs	8 465	17 418	(28 460)
• Augmentation / (réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 521)	5 224	580
• Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	(22 387)	8 584	(137)
• Augmentation / (réduction) des autres passifs à court terme	(24 065)	(994)	(151)
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION	(2 436)	123 290	30 253
• Dividendes versés	(1 919)	(1 732)	(1 198)
• Augmentation / (réduction) nette des prêts et créances à plus d'un an	1 255	1	168
• Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an (hors capitalisation des crédits-baux)	37 292	(16 222)	(11 194)
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS FINANCIÈRES	36 628	(17 953)	(12 223)
• Investissements en immobilisations incorporelles	(445)	(282)	(721)
• Investissements en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 438)	(3 236)	(3 086)
• Investissements en titres de participation consolidés	(114 780)	(1 530)	0
• Trésorerie des sociétés acquises	(20 487)	398	0
• Produits de cession d'immobilisations corporelles	647	328	532
• Produits de cession d'immobilisations incorporelles	0	48	7
• Variation des autres immobilisations financières	(533)	139	(367)
FLUX LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(138 036)	(4 135)	(3 636)
• Incidence de la variation des taux de change	13	(68)	(29)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(103 831)	101 134	14 364
TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER	525	(103 307)	(2 173)
Variation de trésorerie	(103 831)	101 134	14 364
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	(103 307)	(2 173)	12 191

Variation des Capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Part du groupe	Intérêts minoritaires
31/12/00	2 250 000	37 781	900
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'exercice 		(1 887) 104 9 414	(57) 21 283
31/12/01	11 250 000	45 412	1 147
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'exercice 		(1 575) 66 6 119	(145) (57) 286
31/12/02	11 250 000	50 022	1 231
<ul style="list-style-type: none"> • Dividende distribué • Différence de conversion • Résultat de l'exercice • Variation de périmètre 		(900) (56) 3 543	(287) (1) 151 61
31/12/03	11 250 000	52 609	1 155

L'augmentation du nombre d'actions en 2001 est consécutive à la division par cinq du nominal des actions, voté au cours de l'Assemblée Générale en date du 28 février 2001.



Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1. Principes comptables

- A. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
- B. ECARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION
- C. CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVICES
- D. IMMOBILISATIONS
 - 1. Incorporelles
 - 2. Corporelles
 - 3. Crédits baux
 - 4. Financières
- E. VALEURS D'EXPLOITATION
- F. CRÉANCES
- G. CESSION DE CRÉANCES
- H. OPÉRATIONS EN DEVICES
- I. TRÉSORERIE
- J. INSTRUMENTS FINANCIERS
- K. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE
- L. IMPÔTS DIFFÉRÉS
- M. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
- N. RÉSULTAT NET PAR ACTION
- O. TITRES AUTO DÉTENUS
- P. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Note 2. Faits marquants de l'exercice et incidence sur la comparabilité des comptes

Note 3. Informations sectorielles

- A. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER
- B. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER
- C. EFFECTIF PERMANENT PAR MÉTIER

Note 4. Charges d'exploitation

Note 5. Résultat financier

Note 6. Résultat exceptionnel

Note 7. Amortissement des écarts d'acquisition et fonds de commerce

Note 8. Impôts

- A. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES
- B. TAUX EFFECTIF D'IMPÔT
- C. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS



Note 9. Résultat net par action

Note 10. Immobilisations

- A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 - 1. Fonds de commerce
 - 2. Ecart d'acquisition
- B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- C. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- D. IMMOBILISATIONS PAR MÉTIER

Note 11. Clients et comptes rattachés

Note 12. Autres tiers actifs et passifs

Note 13. Note sur le capital potentiel

Note 14. Provisions pour risques et charges

- A. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- B. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Note 15. Analyse de la dette financière nette

- A. DETTE FINANCIÈRE NETTE
- B. DETTE FINANCIÈRE NETTE PAR ÉCHÉANCE
- C. RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX VARIABLE

Note 16. Dettes fiscales et sociales

Note 17. Litiges

Note 18. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Note 19. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Note 20. Engagements hors bilan

- A. ENGAGEMENTS COURANTS
- B. ENGAGEMENTS COMPLEXES
- C. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Note 21. Périmètre de consolidation

Notes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2001, 2002, 2003

Note 1 – Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe Crit sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et, plus particulièrement, en conformité avec les prescriptions du Règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable. À compter du 1^{er} janvier 2002, le groupe a appliqué le règlement 2000-06 sur les passifs. La mise en place de ce changement de méthode n'a eu aucune incidence ni sur les capitaux propres à l'ouverture ni sur le résultat de la période.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le groupe sont décrits aux paragraphes 1.A à 1.P ci-dessous.

A. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Groupe Crit exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 21 ci-après.

B. ECARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation et d'acquisition suivent les règles comptables propres à leur nature, qui sont décrites ci-après.

C. CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISE

Les postes du bilan exprimés en devise sont convertis en euros au cours de change en vigueur, à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devise sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en capitaux propres du groupe, ainsi que dans les intérêts minoritaires.

D. IMMOBILISATIONS

1. Incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Elles comprennent essentiellement les écarts d'acquisitions et les fonds commerciaux acquis.

Les survaleurs, résultant de l'écart entre la valeur d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées et la quote-part correspondante de la juste valeur des actifs et des passifs de ces sociétés à la date de la prise de participation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties linéairement sur une durée comprise entre 5 et 10 ans selon l'activité.

Les fonds commerciaux sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ces fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée estimée d'utilisation. Au compte de résultat, les amortissements des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce sont enregistrés sous une rubrique spécifique intitulée "Amortissement des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce".

À chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur actuelle de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle de l'actif est définie comme la plus élevée des valeurs vénales (valeur définie par référence au marché) et d'usage (valeur définie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs).



En l'occurrence, les actifs liés à l'activité de travail temporaire sont évalués de préférence par référence aux valeurs de marché des sociétés cotées du secteur.

2. Corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondé sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

NATURE	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

3. Crédits baux

Le groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés qualifiés de location financement. La distinction entre contrats de location financement et de location simple est effectuée en privilégiant l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Les contrats de location financement qui ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du groupe.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers. Les charges futures de loyers relatives aux locations simples font l'objet d'une analyse en note 20.C.

4. Financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Elles sont essentiellement constituées de prêts et de titres de participations.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de l'effort de construction. Ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Les titres de participation non consolidés représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées et figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constatées en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, celle-ci étant généralement appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité de chaque société. Les titres de participation non consolidés comprennent, en particulier, les parts détenues par le groupe dans la SOCAMETT et dans des organismes financiers de type mutualiste.

E. VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks et les travaux en cours sont enregistrés au plus bas du prix de revient ou de la valeur de remplacement (activité industrielle et de négoce) ou à la valeur d'acquisition (activité de marchand de biens de Groupe Crit). Dans le cadre de l'activité industrielle et de négoce, les prix de revient sont calculés suivant la méthode "premier entré - premier sorti". Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque la valeur ci-dessus est supérieure à la valeur de marché estimée.

F. CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes, déduction faite, le cas échéant, de la fraction couverte par les assurances.

G. CESSIONS DE CRÉANCES

En date du 19 juin 2002, Groupe Crit en tant que mandataire ainsi que Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, GTI, ECM, Crit Sécurité, Maser, au titre de cédants, ont signé un contrat de titrisation de créances commerciales pour une durée de cinq ans.

Aux termes de ce contrat, les entités du groupe, cèdent des créances commerciales à hauteur d'un montant égal au financement maximum (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension réévaluée à chaque tirage. Au cours de l'exercice 2003, la surdimension moyenne s'est établie à environ 14,1% du total cédé et, s'agissant d'un compte courant avec le véhicule de titrisation, est comptabilisée dans les disponibilités. En outre, il est rappelé que, d'une part, les cessions de créances n'ont aucun impact sur le résultat et que d'autre part, dans la mesure où les encaissements relatifs aux créances cédées restent gérés par le groupe, une garantie (décrite en note 20.B.) est donnée au véhicule de titrisation en garantie du bon reversement de ces encaissements.

De plus, Euristt cède certaines créances au titre d'un contrat de factoring, sans recours. Les montants cédés et financés au titre de ce contrat au 31/12/03, au 31/12/02 et au 31/12/01 étaient respectivement de 4.4, 7.8 et 11.1 millions d'euros.

H. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de transaction. A l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits au compte de résultat en charges financières lorsqu'il s'agit d'une perte latente.

I. TRÉSORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe Crit en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des dettes financières à court terme. Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan consolidé au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur du marché.

J. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers à terme figurent dans les engagements hors bilan et concernent principalement la couverture du risque de taux. Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de façon symétrique à la prise en compte des produits et charges des éléments couverts.

K. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les régimes d'indemnité de départ à la retraite à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode prospective en tenant compte d'hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation, ainsi que d'actualisation. Les modifications éventuelles d'hypothèses actuarielles sont étalées sur la durée de vie résiduelle de service des salariés participant aux régimes concernés.



L. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé. Dans les comptes consolidés, ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable, c'est-à-dire sur la base du dernier taux d'impôt connu. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains. Aucune actualisation des impôts différés n'est pratiquée.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

M. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'exercice.

N. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

O. TITRES AUTO-DÉTENUS

Les actions de la société Groupe Crit détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du groupe sont inscrites :

- A l'actif du bilan au poste titres de placement lorsque ces titres sont explicitement détenus dès leur acquisition aux fins de régularisation de cours ou d'attribution aux salariés,
- En diminution des capitaux propres consolidés du groupe dans tous les autres cas.

Les actions comptabilisées en titres de placement le sont pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque ce dernier est supérieur au cours de bourse à la date de clôture. Les éventuelles dotations et résultats de cession sont enregistrés au compte de résultat. Dans les autres cas, les éventuels résultats de cession sont directement imputés dans les capitaux propres consolidés.

P. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent éventuellement différer de ces estimations et hypothèses.

Note 2. Faits marquants de l'exercice et incidence sur la comparabilité des comptes

A. ANNÉE 2001

En avril 2001, le groupe a acquis la société EPS, société d'intérim suisse. Compte tenu de la taille de la société, son impact n'a pas été retenu dans l'établissement du proforma 2001 présenté ci-dessous.

Le 10 décembre 2001, Groupe CRIT a acquis 100% des actions du groupe Euristt auprès de Corporate Services Group. Euristt avait été constitué de 1997 à 1999 par le rachat de leaders régionaux de la profession. Le groupe Euristt est donc consolidé dans les états financiers du groupe à dater du 1^{er} Décembre 2001.

Structure juridique

A la date d'acquisition, le groupe comprend les sociétés suivantes :

- Euristt SA : holding des activités
- Euristt France : principale entité opérationnelle regroupant Inter Participation et Inter Alsace
- Locamet : entité opérationnelle support des activités du groupe dans le nord de la France
- Interim 25: entité opérationnelle support des activités du groupe dans le sud est de la France
- Laboralia Tempo : entité opérationnelle support des activités du groupe en Espagne
- Propartner : entité opérationnelle support des activités du groupe en Allemagne

Au cours de l'exercice 2001, Intérim 25 et Locamet ont été fusionnées dans Euristt France.

Structure de la transaction

La transaction a été faite sur la base d'un prix de 125 millions d'euros diminué d'un dividende payé par Euristt SA à CSG de 13 millions d'euros. Elle a été financée d'une part par un emprunt moyen terme de 38 millions d'euros et d'autre part par un crédit relais de 75 millions d'euros destiné à permettre la mise en place d'une titrisation des créances commerciales du groupe Crit à hauteur du même montant (opération réalisée en juin 2002)

Comptes proforma

Compte tenu de l'importance de la transaction sur la structure de l'activité et des comptes du groupe, un compte de résultat proforma a été élaboré sur les bases suivantes :

- Consolidation sur 12 mois de Euristt chez Crit (exercice 2001)
- Prise en compte de la survaleur réelle dégagée par la transaction au 01/01/2000 et de l'amortissement sur 10 ans de cette dernière,
- Recalcul de frais financiers normatifs sur la base de la dette d'acquisition et du taux de financement moyen des emprunts liés à l'acquisition, ces derniers étant intégrés au compte de résultat en tenant compte d'une économie d'impôts.



L'incidence sur le compte de résultat est la suivante :

En milliers d'euros	2001 Proforma
• Chiffre d'affaires	1 125 602
• Autres produits	18 445
Total des produits d'exploitation	1 144 047
• Charges d'exploitation	(1 093 082)
Excédent brut d'exploitation	50 965
• Amortissements	(6 384)
Résultat d'exploitation	44 581
• Résultat financier	(11 981)
Résultat courant	32 600
• Résultat exceptionnel	(7 052)
• Impôts	(10 560)
Résultat net avant amortissement des survaleurs	14 987
• Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	(13 554)
• Intérêts minoritaires	(250)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 183

La réconciliation entre les capitaux propres du groupe proforma 2000 et ceux publiés en 2001 est la suivante :

Rapprochement de situation nette (en milliers d'euros)	
Situation nette proforma 31/12/00	29 634
• Résultat 2001 proforma	1 183
• Dividendes distribués	(14 887)
• Elimination des amortissements de survaleur et charges d'intérêt proforma	29 480
SITUATION NETTE PUBLIÉE 31/12/01	45 412

B. ANNÉE 2002

Le 01/01/02, Maser a acquis 100% des titres de la société AWAC, société spécialisée dans la maintenance aéronautique.

Le 28/06/02, Groupe Crit a mis en place la titrisation succédant au prêt relais et destinée à stabiliser le financement de l'acquisition d'Euristt.

Le 30/09/02, Crit Intérim a acquis 100% des titres de CP, société anonyme, détenant 100% des titres de la SARL K Intérim, société de travail temporaire exploitant une agence à Vichy.

C. ANNÉE 2003

Le 7 avril 2003, la société Maser a cédé 100% des titres de la société Awac, à la société Groupe Europe Handling, spécialisée dans l'aéroportuaire.

Les sociétés Congo Handling et Crit intérim (Maroc), ont été créées et intégrées dans le périmètre de consolidation respectivement les 13 janvier 2003 et 22 avril 2003, spécialisée pour la première dans l'aéroportuaire et la seconde dans le travail temporaire.

Elle sont détenues respectivement par le Groupe Europe Handling à hauteur de 61%, et par le Groupe Crit, à hauteur de 90%.

Le 04 et le 26/06/03, Crit Intérim a acquis les fonds de commerce des agences de Roanne, Saint Amand et de Montluçon de la société France Service Intérim (FSI).

Note 3. Informations sectorielles

L'activité du groupe Crit étant presque exclusivement exercée en France, il n'est pas donné de répartition géographique des activités.

A. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

La répartition par métier du chiffre d'affaires du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Travail temporaire	384 803	1 012 089	986 589
• Assistance Aéroportuaire	40 948	56 607	59 486
• Divers	58 898	63 071	71 414
• Eliminations inter activités	(17 689)	(20 783)	(22 994)
TOTAL	466 960	1 110 984	1 094 495

En 2001 proforma, l'activité du groupe se répartit à hauteur de 1 043,4 millions d'euros dans l'activité de travail temporaire, 41 millions d'euros dans l'aéroportuaire et 58,9 millions d'euros pour les autres activités. Les éliminations inter-activités s'élevaient à 17,7 millions d'euros.

B. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER

La répartition par métier du résultat d'exploitation du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Travail Temporaire	19 734	41 147	32 540
• Assistance Aéroportuaire	876	3 769	2 625
• Autres	2 526	(1 638)	402
TOTAL	23 136	43 278	35 567

En 2001 proforma, le résultat d'exploitation du groupe se répartit à hauteur de 41,2 millions d'euros dans l'activité de travail temporaire, 0,9 million d'euros dans l'aéroportuaire et 2,5 millions d'euros pour les autres activités.



C. EFFECTIF PERMANENT PAR MÉTIER

La répartition par métier de l'effectif permanent du groupe est la suivante (effectif à la clôture) :

En nombre de salariés permanents au 31 décembre	2001	2002	2003
• Travail temporaire	1 461	1 405	1 403
• Assistance Aéroportuaire	888	1 094	1 247
• Autres	630	662	864
TOTAL	2 979	3 161	3 514

Note 4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Achats consommés	14 915	13 841	16 646
• Charges de personnel	384 685	941 958	934 789
• Autres achats et charges externes	28 304	73 250	68 315
• Impôts & taxes	16 607	38 929	38 181
• Dotations aux provisions	3 051	4 823	4 626
• Autres charges d'exploitation	1 887	5 529	7 943
TOTAL	449 449	1 078 330	1 070 500

Note 5. Résultat financier

Le résultat financier évolue de la façon suivante :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Frais financiers sur participation des salariés	(572)	(988)	(767)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(1 847)	(9 786)	(6 487)
• Produits financiers	81	620	205
• Gains et pertes de change nets	2	3	(27)
• Divers	(359)	(116)	(115)
TOTAL	(2 695)	(10 267)	(7 191)

Note 6. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Plus ou moins values sur cession d'actifs	1 544	(97)	(79)
• Dotations exceptionnelles aux provisions	173	477	180
• Autres	(2 136)	(2 532)	(1 957)
TOTAL	(419)	(2 152)	(1 856)

Le résultat exceptionnel du groupe est essentiellement composé de transactions ainsi que de diverses charges sur exercices antérieurs.

Note 7. Amortissement des écarts d'acquisition et fonds de commerce

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Crit Intérim (5 ans)	506	509	367
• GTI (5 ans)	249	249	249
• GEH (10 ans)	493	493	493
• Mayday (5 ans)	354	353	353
• EPS (5 ans)	489	652	652
• Euristt (10 ans)	943	11 411	11 404
• Divers (5 ans)	149	98	243
TOTAL	3 183	13 765	13 761

Note 8. Impôts

A. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Impôt courant	(7 142)	(11 080)	(8 027)
• Impôt différé		391	(1 038)
CHARGES D'IMPÔTS NETTES	(7 142)	(10 689)	(9 065)

B. TAUX EFFECTIF D'IMPÔTS

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Résultat courant	20 441	33 011	28 376
• Résultat exceptionnel	(419)	(2 152)	(1 856)
Résultat taxable	20 022	30 859	26 521
• Résultat taxable à taux réduit			
• Autre			
Résultat taxable à taux courant	20 022	30 859	26 521
• Taux d'impôt en France	36,42%	35,43%	35,43%
Impôt théorique	7 292	10 933	9 396
• Effets			
Différences permanentes	56	(289)	33
Du différentiel de taux des pays étrangers	(29)	(69)	(231)
Des pertes fiscales non reconnues	169	63	66
De l'utilisation des pertes fiscales non reconnues			(47)
Autres	(346)	51	(152)
Total des effets	(150)	(244)	(331)
• Impôt à taux courant	7 142	10 689	9 065
• Impôt à taux réduits			
Charge d'impôt du groupe	7 142	10 689	9 065
TAUX APPARENT	35,67%	34,64%	34,18%



C. DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Impôt différé actif	3 361	4 053	3 049
• Impôt différé passif	(1 305)	(1 587)	(1 621)
POSITION D'IMPÔT DIFFÉRÉ NET	2 056	2466	1 428

Au 31 décembre 2003, les impôts différés sont essentiellement issus des décalages temporaires. À cette même date, il n'existe pas de déficits fiscaux significatifs au sein du groupe. De surcroît, la politique du groupe est de ne comptabiliser d'actifs d'impôts différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est assurée.

Note 9. Résultat net par action

Le résultat net par action a été recalculé comme suit sur la base du nombre d'actions existant à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire après la division par cinq votée par l'Assemblée Générale du 28 février 2001 :

En milliers d'actions	2001	2002	2003
• Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	11 250	11 250	11 250
• Nombre d'actions émises au cours de l'exercice			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	11 250	11 250	11 250
• Résultat net part du groupe en Milliers d'Euros	9 414	6 119	3 543
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	0,84	0,54	0,31

Note 10. Immobilisations

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. Fonds de commerce

Les valeurs nettes des fonds de commerce s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Crit Intérim	782	382	312
• Sky Handling Partner	1 079	980	880
• Divers	35	10	0
TOTAL	1 896	1 372	1 192

Le fonds de commerce Sky Handling Partner correspond à une activité aéroportuaire de Dublin acquise en 2000 et est amorti sur 10 ans. La valeur nette des fonds de commerce Crit Intérim est essentiellement constituée par les fonds acquis auprès de FSI au cours du premier semestre 2003.

2. Écarts d'acquisition

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• GTI (5 ans)	498	249	0
• GEH (10 ans)	3 696	3 203	2 711
• Mayday (5 ans)	1 367	1 014	660
• EPS (5 ans)	2 772	2 120	1 468
• Euristt (10 ans)	112 185	101 681	90 278
• K Intérim (5 ans)		1 012	799
• Divers (5 ans)	429	370	242
TOTAL EN VALEUR NETTE	120 947	109 649	96 158

La ligne divers inclut l'écart d'acquisition relatif à Awac, société acquise en 2002, pour un montant de 70 milliers d'euros.

Les variations des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
Valeur nette au 01 janvier	7 199	120 947	109 649
• Augmentation de la valeur brute (Acquisition)			
• EPS (Suisse)	3 261		
• Euristt	113 128	907	
• Autres		1 135	
• Amortissement de l'exercice	(2 641)	(13 340)	(13 491)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	120 947	109 649	96 158

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Terrains	468	460	460
• Constructions	1 433	1 062	975
• Installations techniques, matériel et outillage	10 837	12 790	12 327
• Matériel de bureau et informatique	7 044	6 716	5 954
• Matériel de transport	73	136	85
TOTAL	19 855	21 164	19 801



C. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Prêts et créances à plus d'un an	1 670	1 703	1 816
• Titres de participation	441	450	625
• Autres immobilisations financières	1 649	1 487	1 371
TOTAL	3 760	3 640	3 812

Les prêts sont essentiellement constitués des obligations du groupe au titre du 1% construction. Les titres de participation sont constitués pour l'essentiel de titres de la Socamett (organisme de caution mutuelle délivrant la caution légale au groupe Crit Intérim jusqu'en 2002). Les autres immobilisations financières sont majoritairement relatives aux dépôts de garanties relatifs aux baux.

D. IMMOBILISATIONS NETTES PAR MÉTIER

En milliers d'euros	2001	2002				2003			
	TOTAL	Incorp.	Corp.	Financier	TOTAL	Incorp.	Corp.	Financier	TOTAL
• Travail temporaire	129 122	107 849	5 356	3 398	116 603	94 732	4 781	3 273	102 787
• Assistance aéroportuaire	15 912	4 219	12 768	188	17 175	3 758	12 510	303	16 571
• Divers	3 041	274	3 040	54	3 368	365	2 510	236	3 110
TOTAL	148 075	112 342	21 164	3 640	137 146	98 855	19 801	3 812	122 468

Les investissements réalisés en 2003 se sont élevés à 1,5 million d'euros dans le travail temporaire, 1,4 dans l'aéroportuaire et 0,7 dans les autres activités. En sus de ces investissements, des nouveaux contrats de crédit-bail ont été conclus au cours de l'année pour un montant de 0,8 million d'euros, essentiellement dans le cadre des activités aéroportuaires.

Note 11. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Clients et comptes rattachés	272 403	177 260	163 496
• Provisions pour créances douteuses	(8 664)	(9 234)	(7 993)
TOTAL	263 739	168 026	155 503

La diminution du poste client entre les clôtures 2001 et 2002 est essentiellement liée aux cessions de créances réalisées dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002 (88,3 millions d'euros) et ce pour une durée de 5 ans.

Le poste client inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatif à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 15 621, 17 511 et 14 865 milliers d'euros respectivement à fin 2003, 2002 et 2001. Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions (Alsace et Sud-Est chez Euristt) les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que les créances du groupe ont une échéance inférieure à un an.

Note 12. Autres tiers actifs et passifs

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Impôts différés actifs	3 361	4 053	3 049
• Créances sur l'État et les organismes sociaux	22 354	18 627	22 481
• Charges à répartir et charges constatées d'avance	2 793	2 930	2 947
• Autres tiers actifs	4 734	19 336	20 769
Valeur brute des autres tiers actifs	33 242	44 946	49 246
• Provision	(729)	(783)	(583)
Valeur nette des autres tiers actifs	32 513	44 163	48 663
• Produits constatés d'avance	98	99	89
• Autres dettes	4 077	3 274	3 081
Valeur brute des autres dettes	4 175	3 373	3 170
TOTAL	28 338	40 790	45 493

Par échéance :

En milliers d'euros	N+1	N+2 à N+5	> N+5
• Impôts différés actifs	3 049		
• Créances sur l'État et les organismes sociaux	22 481		
• Charges à répartir et charges constatées d'avance	2 306	641	
• Autres tiers actifs	20 769		
Valeur brute des autres tiers actifs	48 605	641	0
• Provision	(583)		
Valeur nette des autres tiers actifs	48 022	641	0
• Produits constatés d'avance	89		
• Autres dettes	2 976	100	5
Valeur brute des autres dettes	3 065	100	5
TOTAL	44 957	541	(5)

Note 13. Note sur le capital potentiel

Au 31 décembre 2003, le capital social de Groupe Crit est composé de 11 250 000 actions. À cette même date, il n'existe aucune valeur mobilière, simple ou composée, ni aucun droit susceptible de diluer les actionnaires.

Note 14. Provisions pour risques et charges

A. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de l'exercice 2003, les provisions pour risques et charges sont essentiellement constituées de litiges prud'hommaux.



Les provisions pour retraites concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite, aucun avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Provisions pour risques et charges	3 353	3 570	3 481
• Provisions pour retraite	1 282	1 529	1 555
• Autres provisions pour risques et charges	3 052	1 430	1 181
• Impôts différés à plus d'un an	1 305	1 587	1 621
• Autres	3		
TOTAL	8 995	8 116	7 838

B. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Solde d'ouverture	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Solde de clôture
• Provisions pour risques et charges	3 570	1 065	1 154				3 481
• Provisions pour retraite	1 529	179	153				1 555
• Autres provisions pour risques et charges	1 430	147	396				1 181
• Impôts différés à plus d'un an	1 587	204	170				1 621
• Autres	0						
TOTAL	8 116	1 595	1 873	0	0	0	7 838
• Résultat d'exploitation		1 438	1 439				
• Résultat financier							
• Résultat exceptionnel		157	434				
TOTAL	0	1 595	1 873	0	0	0	0

Note 15. Analyse de la dette financière nette

A. DETTE FINANCIÈRE NETTE

La dette financière nette s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Dette à long terme	48 582	36 208	26 714
• Dette financière à court terme	125 101	30 119	26 041
• Dette financière à long terme partie court terme	18 554	18 425	17 513
Dette financière	192 237	84 752	70 268
• Titres de placement	(918)	(876)	(4 091)
• Disponibilités	(20 876)	(27 070)	(34 141)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	170 443	56 806	32 036

Les caractéristiques des principaux véhicules de financement du groupe sont les suivantes (y compris titrisation déconsolidante) :

En milliers d'euros	Nature du taux	Montant au 31/12/03	Montant au 31/12/02	Échéance	Couverture
• Prêt à moyen terme de 38 M Euros	Variable	21 600	29 800	Déc 2007	Oui (partielle)
• Titrisation	Variable	75 000	75 000	Juin 2008	Non
• Factoring	Variable	15 109	25 914	N/A	Non

De façon générale, les principaux véhicules de financement du groupe (prêt moyen terme et titrisation) ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée automatique. Les principaux cas susceptibles d'amener l'exigibilité anticipée sont les suivants :

- Pour le prêt MT de 38 millions d'euros : le groupe est essentiellement engagé à respecter un ratio financier (Dette nette / EBITDA) décroissant dans le temps ainsi qu'un montant maximum d'investissement annuel. Ce ratio est égal à 2,74 au 31/12/03. Une demande de waiver, tendant à la renonciation du cas de défaut lors de dépassement du ratio, a été faite et acceptée par le pool bancaire en date du 16/04/04.
- Titrisation : Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimension.

En outre, la dette financière nette inclut la dette liée au retraitement des crédits-baux (6,0 et 7,7 millions d'euros respectivement en 2003 et 2002) ainsi que la participation non financée du groupe (10,8 et 9,1 millions d'euros respectivement en 2003 et 2002) et le compte courant relatif à la titrisation (12,0 millions d'euros) qui figure en disponibilités.

B. DETTE FINANCIÈRE NETTE PAR ÉCHÉANCE

La dette financière nette par échéance s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Année N+1	121 861	20 598	5 322
• Année N+2 à N+5	37 806	27 130	18 317
• Au-delà	10 776	9 078	8 397
TOTAL DE LA DETTE FINANCIÈRE	170 443	56 806	32 036

C. RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX VARIABLE

La titrisation et le factoring soit environ les 2/3 de la dette du groupe sont à taux variables. Le prêt moyen terme (soit environ 12% de la dette du groupe) est également à taux variable, mais a fait l'objet d'une couverture à hauteur des 2/3 de son principal par un tunnel bonifié (3%/ 5,05%). Les dettes relatives aux crédits-baux et à la participation sont à taux fixes.



Note 16. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Taxe sur la valeur ajoutée	65 728	67 531	64 295
• Organismes sociaux	56 957	56 255	39 519
• Personnel	45 421	53 274	64 270
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	29 905	30 586	39 385
TOTAL	198 011	207 646	207 469

Note 17. Litiges

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas de litige significatif au sein du groupe qui ne fasse l'objet d'une provision à l'exception d'un litige datant de 1999 avec un intermédiaire financier. Au cours de l'exercice, ce litige n'a pas connu d'évolution notable. Le groupe bénéficiant de la garantie d'un tiers couvrant le risque financier susceptible de survenir, aucune provision n'a été enregistrée.

Note 18. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du conseil d'administration du groupe s'est élevée à 355 milliers d'euros au titre de l'exercice 2003.

Note 19. Rémunération des Commissaires aux Comptes

En milliers d'euros	PWC		Ricol		E&Y		Autres		Total	
	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2003	Montants 2002	Montants 2003	Montants 2002
Audit										
• Commissariat aux comptes	185	155	91	82	174	126	34	35	454	398
• Missions accessoires										
S/T	185	155	91	82	174	126	34	35	454	398

Note 20. Engagements hors bilan

A. ENGAGEMENTS COURANTS

En milliers d'euros	Donné /reçu	Origine	Échéance	2001	2002	2003
<ul style="list-style-type: none"> • Cautions et contre garanties sur marchés • Créances cédées non échues ⁽¹⁾ • Nantissements, hypothèques et sûretés réelles 						
Hypothèque immeuble Saint-Ouen	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06	20 000	20 000	20 000
Nantissement des titres Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06	N/A	N/A	N/A
Nantissement des titres GEH	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	Déc-06	N/A	N/A	N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Avals cautions et garantie 						
Caution de la Socamett en faveur de l'activité intérim de Crit	Reçu	Garantie financière	juin-04	23 702	26 211	4 906
Caution de la Banque de Bretagne en faveur d'Effika	Reçu	Garantie financière	juin-03	445	544	
Caution des banques en faveur d'Euristt France	Reçu	Garantie financière	juin-04	53 366	55 386	51 556
Caution donnée par Euristt SA aux banques cautionnant Euristt France	Donné	Garantie financière	juin-04	53 366	55 386	51 556
Caution du Crédit Lyonnais en faveur de Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim et Effika	Reçu	Garantie financière	juin-04			26 348
Caution donnée par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim et Effika	Donné	Garantie financière	juin-04			26 348
Caution donnée par Groupe Crit au Crédit du Maroc pour Crit Intérim Maroc	Donné	Garantie financière	Illimitée			140
<ul style="list-style-type: none"> • Autres engagements 						
Dépôt de garantie de passif Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M Euros	déc-06	31 250	12 500	6 250
Garantie de passif Euristt	Reçu	Acquisition	janv-05	31 250	31 250	31 250
Garantie de passif Mayday	Reçu	Acquisition	oct-03	228	152	
Garantie de passif K Intérim	Reçu	Acquisition	déc-05		120	120
Garantie de passif Effika / Sofidess	Reçu	Acquisition	déc-03	182	107	61
Divers	Donné	Divers		4 701	7 153	8 946

⁽¹⁾ Certaines créances non échues du groupe font l'objet d'une cession en garantie dans le cadre de la titrisation. Cette opération est détaillée dans la note 20. b sur les engagements complexes.

Dans le cadre du rachat d'Euristt, le cédant a donné une garantie de passif dans la limite de 25% du prix d'acquisition. Cet engagement est garanti par un dépôt du cédant de 12,5 millions d'euros réduit de 50% à dater du 01/05/03. Les droits sur ce dépôt ont été donnés en garantie du prêt moyen terme de 38 millions d'euros.

B. ENGAGEMENTS COMPLEXES

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 décembre 2003, le montant de cette cession en garantie était de 32,4 millions d'euros.

Le groupe n'a pas d'autre engagement complexe.

C. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations contractuelles	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
En milliers d'euros				
• Dettes à long terme	44 227	18 513	17 317	8 397
• Obligations en matière de location financement	6 712	3 379	3 333	
• Obligations en matière de location simple	6 614	3 630	2 982	2
• Obligations d'achat irrévocables	N/A			
• Autres obligations à long terme	N/A			
TOTAL	57 553	25 522	23 632	8 399

NOTE :

L'analyse de la dette à long terme inclut la partie à court terme de la dette à long terme.

Autres engagements commerciaux	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
En milliers d'euros				
• Lignes de crédit	N/A			
• Lettres de crédit	N/A			
• Garanties	N/A			
• Obligations de rachat	N/A			
• Autres engagements à long terme	N/A			
TOTAL	0	0	0	0



Note 21. Périmètre de consolidation

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2003	2002	2001	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen) N° SIREN : 622 045 383				Intégration globale
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen) N° SIREN : 303 409 247	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• OTESSA (c'clean) (Saint-Ouen) N° SIREN : 552 118 101	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen) N° SIREN : 652 016 270	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen) N° SIREN : 692 039 183	97,90	97,90	97,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen) N° SIREN : 301 938 817	98,08	98,08	98,08	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen) N° SIREN : 304 668 510	99,50	99,50	99,50	Intégration globale
• E.C.M (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 034	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT SECURITE SARL (Paris) N° SIREN : 732 050 042	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 026	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris) N° SIREN : 309 979 631	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen) N° SIREN : 732 050 018	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• LEBREC (Saint-Ouen) N° SIREN : 572 181 097	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F (Saint-Ouen) N° SIREN : 343 185 062	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen) N° SIREN : 690 500 871	50,00	50,00	50,00	Intégration globale
• EURO SURETE (ko protection) (Paris) N° SIREN : 399 370 386	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud) N° SIREN : 312 086 390	90,00	90,00	90,00	Intégration globale



Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2003	2002	2001	
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin) N° SIREN : 310 728 258	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
• ARIANE MEDICAL (Saint-Ouen) N° SIREN : 334 077 138	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• GESTION TRAVAIL INTERIM (Méru) N° SIREN : 334 958 543	96,13	96,13	96,13	Intégration globale
• GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne) N° SIREN : 324 206 101	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 401 144 274	99,76	99,76	99,76	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 395 294 358	99,66	99,66	99,66	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France) N° SIREN : 401 300 983	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France) N° SIREN : 404 398 281	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France) N° SIREN : 398 776 799	99,42	99,42	99,42	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France) N° SIREN : 410 080 600	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France) N° SIREN : 411 545 080	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France) N° SIREN : 409 514 791	99,52	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France) N° SIREN : 441 318 433	99,76	99,76		Intégration globale
• CRIT ITALIA	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	100,00	100,00	100	Intégration globale
• MAYDAY TT (Paris) N° SIREN : 344 027 180	98,89	98,89	98,8	Intégration globale
• MAYDAY PAO (Paris) (1) N° SIREN : 383 830 239		96,74	96,74	Intégration globale

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	2003	2002	2001	
• MARINE (Paris) N° SIREN : 313 333 474	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EFFIKA (Brest) N° SIREN : 353 761 455	98,80	98,80	98,80	Intégration globale
• SOFIDESS (Brest) (2) N° SIREN : 403 735 996		98,90	98,90	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
• CRIT RESSOURCES HUMAINES (Canada)	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EURISTT SA	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• EURISTT FRANCE	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• LABORALIA	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• PROPARTNER	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRES DE COLOMBE	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI CAMBRAIE	100,00	100,00	100,00	Intégration globale
• K INTERIM (Saint Germain des Fossés) N° SIREN : 345 022 842	98,90	98,90		Intégration globale
• CP (Vichy) N° SIREN : 390 045 623	98,90	98,90		Intégration globale
• AWAC TECHNICS N° SIREN : 412 783 045	99,00	99,00		Intégration globale
• CRIT N° SIREN : 451 329 908	100,00			Intégration globale
• CRIT MAROC	90,00			Intégration globale
• CONGO HANDLING	60,90			Intégration globale

(1) Fusion avec R.H.F

(2) Fusion avec Crit Intérim

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
Groupe Crit
Société Anonyme au capital de Euros 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 15 de l'Annexe présente l'analyse de la dette financière nette. Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations mentionnées dans cette note annexe.

Lors de la clôture, comme décrit en note 1.D. 1, le Groupe procède à une revue des indices susceptibles d'indiquer une perte de valeur durable des actifs incorporels et des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à la revue des éléments justifiant de l'absence de perte de valeur durable de ces actifs au 31 décembre 2003.

Nos travaux n'ont pas révélé d'élément significatif susceptible de remettre en cause la valeur comptable des actifs incorporels et des écarts d'acquisition retenue par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formulation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

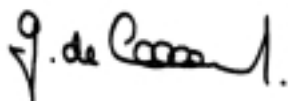
III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 14 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Bilans

Aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2001	2002			2003		
		Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	21	1 219	1 152	67	1 399	1 204	195
• Immobilisations corporelles	3-4	861	1 489	549	940	1 550	622	928
• Immobilisations financières	3-5	131 891	132 763	773	131 990	131 439	773	130 666
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		132 773	135 471	2 474	132 997	134 388	2 599	131 789
• Stocks	6	267	267		267	267		267
• Clients et comptes rattachés	7	588	2 083	6	2 077	2 147	6	2 141
• Autres actifs	8	3 895	3 115	270	2 845	1 474	375	1 099
• Disponibilités	9	5 357	8 453	74	8 379	8 767		8 767
TOTAL ACTIF CIRCULANT		10 107	13 918	350	13 568	12 655	381	12 274
• Charges à répartir	18	711	1 236		1 236	938		938
TOTAL DE L'ACTIF		143 591	150 625	2 824	147 801	147 981	2 980	145 001

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2001	2002	2003
• Capital	10	4 050	4 050	4 050
• Réserves		3 523	3 683	11 083
• Écarts de réévaluation				
• Résultat de l'exercice		1 735	8 300	13 960
• Provisions règlementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES		9 308	16 033	29 093
• Provisions pour risques et charges	5			95
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				95
• Emprunts et dettes financières	11	41 915	32 978	24 870
• Fournisseurs et comptes rattachés		3 616	1 613	1 427
• Dettes fiscales et sociales	12	416	1 191	747
• Autres dettes	13	88 336	95 987	88 770
TOTAL DETTES		134 283	131 769	115 814
TOTAL DU PASSIF		143 591	147 801	145 001



Comptes de Résultat

Aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003

En milliers d'euros	Notes	2001	2002	2003
• Chiffre d'Affaires	14	5 824	6 288	6 603
• Reprise de provisions		744	766	
• Autres produits		17	31	74
Total produits d'exploitation		6 585	7 085	6 678
• Achat de marchandises		(73)		
• Variation de stock de marchandises				
• Achats consommés				
• Autres charges externes		(5 100)	(3 262)	(2 400)
• Impôts et taxes		(119)	(119)	(126)
• Salaires et traitements	15	(551)	(887)	(892)
• Charges sociales		(233)	(329)	(331)
• Dotation aux amortissements		(168)	(331)	(423)
• Dotation aux provisions				(95)
• Autres charges		(4)	(6)	(24)
Charges d'exploitation		(6 248)	(4 934)	(4 291)
Résultat d'exploitation		337	2 151	2 387
• Quote part sur opérations faites en commun				
Résultat financier	16	1 086	4 503	11 090
Résultat exceptionnel	17	411	(45)	(187)
Bénéfice avant impôt		1 834	6 609	13 290
• Impôt sur les bénéfices		(99)	1 691	671
RÉSULTAT NET		1 735	8 300	13 960

Tableau de financement

(en milliers d'euros)

Année	2001	2002	2003
• Résultat net de l'exercice	1 735	8 300	13 960
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	158	90	126
• Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(435)	(542)	424
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	(479)		
• Plus / (moins values) sur cessions d'immobilisations financières			
Marge brute d'autofinancement	979	7 847	14 509
• Augmentation / (réduction) des valeurs de l'exploitation			
• (Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	2 685	(1 489)	(64)
• Augmentation / (réduction) des autres débiteurs	(1 491)	1 046	1 640
• (Augmentation) / réduction des dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 483	(2002)	(186)
• Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	(1 591)	775	(444)
• (Augmentation) / réduction des autres passifs à court terme	86 848	7 651	(7 236)
Flux liés aux opérations d'exploitation	89 914	13 828	8 219
• Dividendes	(1 887)	(1 575)	(900)
• Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
• Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	36 980	(9 322)	(9 323)
Flux liés aux opérations financières	35 094	(10 897)	(10 223)
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(225)	(214)	(242)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles	495		
• Variation des autres immobilisations financières	(123 437)	(100)	1 325
Flux liés aux opérations d'investissements	(123 167)	(314)	1 083
Variation de la trésorerie	1 841	2 617	(920)
TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER	3 585	5 426	8 043
Variation de la trésorerie	1 841	2 617	(920)
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	5 426	8 043	7 123



Annexe aux Comptes Sociaux

Pour les Exercices clos aux 31 décembre 2001, 2002, 2003

Note 1. Les principes et méthodes comptables

A. APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire
D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	20	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives de rentabilité future.



E. STOCKS

Les stocks concernent l'activité marchand de biens. Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

F. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

H. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

I. INTÉGRATION FISCALE

En tant que société tête de groupe, Groupe Crit est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du pré-compte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 2. Événements de l'Exercice

Au cours de l'exercice, la Société Groupe Crit a souscrit au capital de la Société nouvelle de droit marocain Crit Intérim, dont le siège social est situé à Casablanca, 67bis boulevard Al Massira Al Khadra, à hauteur de 90% du capital de ladite société.

Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2001	Acquisitions	Cessions	2002	Acquisitions	Cessions	2003
• Droits audiovisuels	777			777			777
• Licences	339	85		424	180		604
• Droit au bail	18			18			18
Immobilisations incorporelles	1 134	85		1 219	180		1 399
• Terrains	453			453			453
• Constructions	121			121			121
• Installations techniques	25			25	3		28
• Installations générales	641	134	8	767	51		818
• Matériel de transport							
• Matériel de bureau, info, mobilier	119	4		123	6		129
Immobilisations corporelles	1 359	138	8	1 489	60		1 550
• Titres de participation	119 348			119 348	237	261	119 324
• Prêts	77		2	75			75
• Dépôts et cautionnements	13 238	102		13 340		1 300	12 040
Immobilisations financières	132 664	102	2	132 763	237	1 561	131 439
TOTAL GÉNÉRAL	135 157	325	10	135 471	478	1 561	134 388

Dans les dépôts et cautionnements figure le dépôt prévu dans le contrat de titrisation.

Le dépôt prévu dans le contrat de titrisation s'élevant à 12 MEuros au 31/12/03 figure dans la rubrique "Dépôts et Cautionnements".

Note 4. État des amortissements

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	2001	Dotations	Reprises	2002	Dotations	Reprises	2003
• Licence	336	39		375	52		427
Immobilisations incorporelles	336	39		375	52		427
• Terrains							
• Constructions	88			88	12		100
• Installations techniques	25			25			25
• Installations générales	283	46		329	56		385
• Matériel de transport							
• Matériel de bureau, info, mobilier	102	5		107	5		112
Immobilisations corporelles	498	51		549	73		622
TOTAL GÉNÉRAL	834	90		924	126		1 050

Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2001	Dotations	Reprises	2002	Dotations	Reprises	2003
• Amortissements dérogatoires							
Total provisions règlementées							
• Provision pour litiges Prud'hommes							
• Provision pour litiges clients							
• Provision pour litiges fournisseurs					95		95
• Provision situation nette négative filiales							
Total provisions risques et charges					95		95
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titres participations	773			773			773
• Provision dépréciation prêts							
• Provision dépréciation stocks							
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants filiales	362	3	21	344	105	74	375
• Provision dépréciation autres débiteurs							
Total provisions pour dépréciation	1 918	3	21	1 900	105	74	1 931
TOTAL GÉNÉRAL	1 918	3	21	1 900	200	74	2 026

Note 6. Stocks

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Local industriel	267	267	267
TOTAL VALEUR BRUTE	267	267	267
• Provision pour dépréciation			
TOTAL VALEUR NETTE	267	267	267

Note 7. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.



Note 8. Autres actifs

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Fournisseurs débiteurs	60	76	125
• TVA	623	232	149
• Impôt sur les bénéfices	578	2 550	523
• Comptes courants intégration fiscale	533		586
• Comptes courants filiales	2 025		
• Charges constatées d'avance	313	79	91
• Autres	29	178	
TOTAL	4 161	3 115	1 474

Ces créances sont à moins d'un an d'échéance excepté les comptes courants Atiac et CRIT Ressources Humaines et sont totalement dépréciées pour 269 000 euros.

Note 9. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les titres d'auto-contrôle représentant 0,04% du capital social.

Note 10. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	À la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,360 €



B. CAPITAUX PROPRES

	31/12/01	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/02	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/03
• Capital	4 050				4 050			4 050
• Réserve légale	343			62	405			405
• Ecart de réévaluation								
• Réserve réglementée								
• Autres réserves	3 180			98	3 278		7 400	10 678
• Provisions réglementées								
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	7 573			160	7 733		7 400	15 133
• Résultat de l'exercice	1 735			(1 735)	8 300			13 960
• Dividendes				1 575				
TOTAL	9 308			(1 575)	16 033		7 400	29 093

Note 11. Dettes financières

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Emprunts auprès des établissements de crédit	41 901	32 577	23 224
• Cautionnement reçu	1	1	1
• Découverts bancaires		393	1 644
• Participation des salariés	13	7	1
• Comptes courants du groupe et associés			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	41 915	32 978	24 870

Les emprunts sont à taux fixe et à taux variable, y figure l'emprunt MT Crédit Lyonnais, contracté dans le cadre du financement de l'acquisition d'Eurist. Le montant à l'origine était de 38 millions d'euros, au 31/12/03, le solde de l'emprunt s'élève à 21,6 millions d'euros.

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Partie à court terme	9 442	11 378	11 470
• Partie à long terme	32 473	21 600	13 400
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	41 915	32 978	24 870

Note 12. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Personnel	62	117	144
• Organismes sociaux	87	149	148
• Impôts sur les bénéfices			
• TVA	267	862	393
• Autres charges fiscales		63	61
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	416	1 191	747

Note 13. Soldes et opérations groupe

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2001	2002	2003
ACTIF			
• Clients	587	2 072	2 140
• Comptes courants	2 025		305
PASSIF			
• Clients créditeurs			
• Fournisseurs	173	717	303
• Comptes courants	87 568	95 533	87 040
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	5 813	6 281	6 604
• Intérêts	162	286	298
• Dividendes	2 075	10 256	14 939
CHARGES			
• Autres charges externes	310	465	414
• Intérêts	38	587	380

En juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon versement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis à vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Les comptes courants passifs correspondent pour un montant de 87 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe Crit dans le cadre de la titrisation qui a servi au financement de l'acquisition d'Euristt.

Renseignements divers

Note 14. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 15. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2003 est de 6 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée, au titre de l'exercice 2003, à la somme de 767 milliers d'euros.

Note 16. Résultat financier

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Dépréciation comptes courants	(235)	(3)	(105)
• Dépréciation titres	(95)		
• Dépréciation prêts			
• Dépréciation autres débiteurs	(258)		
• Intérêts sur emprunts	(508)	(2 186)	(1 465)
• Intérêts sur participations			
• Intérêts sur découverts	(87)	(1 830)	(99)
• Intérêts sur comptes courants (net)	124	(301)	(82)
• Intérêts d'escomptes		(1 479)	(2 176)
• Reprise provision dépréciations comptes courants immo fi	31	21	74
• Dividendes	2 075	10 256	14 939
• Produits sur placements	38	25	7
• Gains et pertes de change	1		(2)
• Autres			
NET	1 086	4 503	11 090

Note 17. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2001	2002	2003
• Plus ou moins values cessions et immobilisations	479		
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal	(40)	(40)	(7)
• Dons			
• Autres	(28)	(5)	(180)
NET	411	(45)	(187)



Note 18. Charges à répartir sur plusieurs exercices

En milliers d'euros	31/12/2001	Augm.	Dotation	31/12/2002	Augm.	Dotation	31/12/2003
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	711	766	241	1 236		297	939

Les charges à répartir sont constituées des frais de montage des financements de l'acquisition d'Euristt et sont amorties sur 5 ans, période correspondant à la durée du contrat de titrisation.

Note 19. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
• Intérêts courus sur participation des salariés	7	4	0
• Fournisseurs factures non parvenues	662	675	965
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	26	64	101
• Etat impôts et taxes à payer	170	101	87
• Assurance à payer	382	93	257
• Intérêts courus sur emprunts	121	86	48
• Banque intérêts courus à payer	25	17	28
TOTAL	1 393	1 040	1 486

Note 20. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
• Etat produit à recevoir		5	
• Client factures à recevoir		4	
• Produit vente appartement à recevoir			125
• Fournisseurs avoirs à recevoir	60	76	
• Assurance à recevoir			
TOTAL	60	85	125

Note 21. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
• Exploitation	313	79	91
TOTAL	313	79	91



Note 22. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2001			
• Résultat courant	1 423	(61)	1 484
• Résultat exceptionnel	411	160	251
RÉSULTAT COMPTABLE	1 834	99	1 735
2002			
• Résultat courant	6 654	(1 676)	8 330
• Résultat exceptionnel	(45)	(15)	(30)
RÉSULTAT COMPTABLE	6 609	(1 691)	8 300
2003			
• Résultat courant	13 477	(605)	14 082
• Résultat exceptionnel	(187)	(66)	(121)
RÉSULTAT COMPTABLE	13 290	(671)	13 961

Note 23. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
• Provision indemnités de départ à la retraite	20	36	7
• Engagements donnés sur emprunts (1)	229	229	26 717
• Hypothèque immeuble Saint-Ouen	20 000	20 000	20 000
• Engagements donnés sur crédit-bail	2 811	5 112	7 797
• Dépôt de garantie relatif à la garantie de passif d'Euristt	17 500	12 500	6 250

(1) y figure la caution donnée par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, les Compagnons, Les Volants, AB Intérim et Effika.

Note 24. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 25. Litige latent

Il existe un litige avec intermédiaire financier. Le Groupe Crit bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

Note 26. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux pro- pres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales										
• CRIT INTÉRIM	1530	26 456	98,90	885	885			203 162	4 766	4 441
• LEBREC	152	(103)	95,00			76		170	2	
• CRIT CENTER	53	985	95,00	85	85			5 467	182	173
• CRIT SECURITÉ	61	(511)	95,00	186	186			6 738	(249)	
• EUROSURETÉ (Ko Protection)	8	(14)	95,00	7	7	67		504	(92)	
• E.C.M	30	1 149	99,00	30	30		229	12 254	452	180
• MASER	153	(2 465)	99,00	30	30	3 524		30 357	(1 327)	
• COMPUTER	30	108	95,00	3	3			2 850	50	19
• HILLARY	8	138	99,90	761	761			987	58	15
• RUSH	76	86	97,90	75	75			1 387	27	18
• LES COMPAGNONS	46	6 927	95,00	43	43			79 702	1 916	2 491
• R.H.F	8	593	95,00	7	7			4 492	201	49
• AB INTÉRIM (*)	23	2 525	95,00	NS	NS			30 094	873	1 399
• ARIANE MEDICAL	8	109	95,00	141	141			12	(44)	0
• ARIANE MEDICAL	80	1 628	99,76	4 812	4 812			10 474	1 111	
• GROUPE EUROPE HANDLING	516	(111)	99,00	512	512	105		0	(19)	
• CRIT INTÉRIM Italie	8	51	100,00	45	45			275	14	24
• MARINE	1 220	909	100,00	1 037	1 037			6 361	391	
• SKY HANDLING PARTNER	1	(178)	100,00			235		0	(68)	
• CRIT RESSOURCES HUMAINES (**)	135	599	98,90					9 295		
• CRIT INTÉRIM Suisse	22 801	59 990	100,00	110 579	110 579			883	10 525	6 130
• EURISTT SA	45 006	65 389	100,00					612 237	10 498	
• EURISTT France	427	(542)	100,00					5 512	135	
• LABORALIA	77	(160)	100,00					2 736	(59)	
• PROPARTNER	37	0	100,00						0	

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 euros

(**) Avances provisionnées à 100%

N/S Non Significant

Note 26. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux pro- pres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes										
• LES VOLANTS	320	1 747	98,08					18 284	544	
• GESTION TRAVAIL INTERIM	168	965	96,33					17 502	277	1
• CRIT INTERIM Suisse (***)										
• GALITE DIFFUSION	114	278	94,92					1 235	1	
• EUROPE HANDLING	244	5 021	99,66					8 156	12	
• EUROPE HANDLING Roissy	153	627	99,52					19 447	154	
• EUROPE HANDLING MAINTEN.	38	248	99,52					2 698	195	
• AERO HANDLING	38	66	99,42					2 275	20	
• ASSISTANCE MATERIEL AVION	38	82	99,52					1 085	52	
• AIRLINES GROUND SERVICES	38	(456)	99,52					12 276	43	
• IF M A	38	93	99,52					951	105	
• CONGO HANDLING	152	8	60,85					301	8	
• MAYDAY TT	229	878	98,89					2 486	53	
• EFFIKA	76	697	98,80					7 981	212	
• K INTERIM	80	565	98,90					5 279	211	
• CP	40	255	98,90					0	183	
• OTESSA	30	283	99,00					314	166	0
• EHC	40	26	99,76					6 826	21	
• CRIT MAROC	18	(98)	90,00				140	366	(98)	
• AWAC	38	(59)	99,76					1 430	(33)	
Autres participations										
• ATIAC (***)	23	(141)	50,00	11	0	35		0	0	
• SCI BOIS RIGAUT	15	43	90,00	12	12	3		13	9	
• SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14			0	0	
• SCI CAMBRAIE	84	29	100,00					11	9	
• SCI SARRE COLOMBE	343	129	100,00					40	22	

(***) Avances provisionnées à 100%
 (****) Fusion avec EQUIPE CRIT INTERIM
 N/S Non Significant



Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2003

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Groupe Crit
Société Anonyme au capital de Euros 4 050 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235, 1er alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.D de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes et la cohérence des valeurs d'inventaire des titres de participations avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

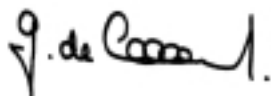
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 14 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Effika et Crit Intérim.

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui et Madame Karine Guedj.

Dans le cadre de l'octroi d'une garantie financière au profit des sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Effika et Crit Intérim, dans les conditions prévues par les articles L 124-8, R 124-7 à R 124-27 du Code du Travail, votre société a consenti au profit du Crédit Lyonnais, une caution limitée à 26.348.363 euros.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2003, a été consentie pour une durée expirant le 30 juin 2004.

Avec la société Groupe Europe Handling.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Dans le cadre de la mise en place d'une ligne de crédit d'un montant de 750 000 euros au profit de la société Groupe Europe Handling et de ses filiales, votre société a consenti au profit de la Caisse d'Epargne, un engagement de bonne fin du concours accordé.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 28 juillet 2003, a été consentie pour une durée expirant le 24 juin 2004.

- Dans le cadre de la mise en place d'un crédit d'un montant de 700 000 euros au profit de la société Groupe Europe Handling, votre société a consenti au profit de la Caisse d'Epargne, une caution limitée à la somme en principal de 700 000 euros pour une durée de trois années.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 novembre 2003.

Avec les sociétés Groupe Europe Handling, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Airlines Ground Services, IFMA, Aéro Handling et Assistance Matériel Avion.

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui et Madame Karine Guedj.

Dans le cadre de la mise en place d'une ligne de crédit d'un montant global de 1 235 000 euros au profit des sociétés Groupe Europe Handling, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Airlines Ground Services, IFMA, Aéro Handling et Assistance Matériel Avion, votre société a consenti au profit de l'UBP, un engagement de bonne fin du concours accordé.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 27 janvier 2003, a été consentie pour une durée ayant expiré le 27 juin 2003.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Groupe Europe Handling.

Administrateurs concernés : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui et Madame Karine Guedj.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Lixxbail S.A., en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, et à concurrence de 1 434 486,60 euros hors taxes, de poursuivre l'exécution de contrats de location de matériels divers, consentis pour une durée de 36 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 avril 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Sogelease France, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 618 301,44 euros, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de matériels consenti en date du 9 juillet 2002 pour une durée de 36 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 18 juillet 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Soglease France, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, et dans la limite d'un montant hors taxes de 248 627,40 euros, de poursuivre l'exécution d'un contrat de location de matériels divers consenti en date du 5 juillet 2002 pour une durée de 60 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 octobre 2002.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Loxxia Multibail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :

- pour le 1^{er} : un montant global de 487 646 euros HT payable en 84 loyers mensuels ;
- pour le 2nd : un montant global de 1 109 705 euros HT payable en 84 loyers mensuels.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Slibail-Location, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant paiement :

- pour le 1^{er} : de 60 mensualités de 10 587 euros HT ;
- pour le 2nd : de 60 mensualités de 5 737 euros HT.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 25 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Procrédit-Probail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution du contrat de location portant sur divers matériels et consenti moyennant paiement de 60 loyers mensuels de 3 898,35 euros HT.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 juillet 2001.

Avec la société Maser.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a accordé pour une durée illimitée à la société Maser, sa caution à hauteur de 228 673 euros au profit du Crédit Lyonnais ;
- Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 91 469,41 euros.

Avec les sociétés CRIT Intérim, Les Compagnons, Ab Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et CRIT Sécurité.

Personnes concernées : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj et Madame Yvonne Guedj.

Il a été conclu le 19 juin 2002, une convention cadre de cession de créances professionnelles entre votre société et certaines de vos filiales (Crit Intérim, Les Compagnons, Ab Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim, Maser, ECM et CRIT Sécurité), le Crédit Lyonnais, Ester Finance Titrisation et Eurofactor.

Cette convention a pour objet la mise en place d'une opération de titrisation de créances commerciales des sociétés filiales de votre société indiquées ci-dessus pour un montant de 75 millions d'euros.

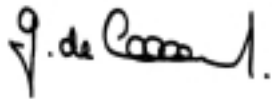
A ce titre, les sociétés filiales ci-dessus indiquées, mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres du Crédit Lyonnais pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Fait à Paris, le 14 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Sur la proposition d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel
de souscription

(7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2004)

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS

2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit

32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228.92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières de 6 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

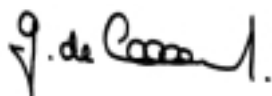
Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre conseil d'administration.

Fait à Paris, le 03 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Sur la proposition d'augmentation de capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription

(8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2004)

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225.135 et L. 228.92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières de 6 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

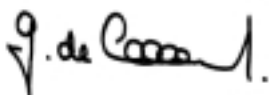
Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre conseil d'administration.

Fait à Paris, le 03 juin 2004

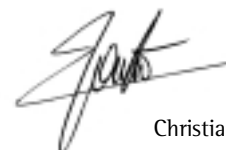
Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Sur la proposition d'augmentation de capital réservée aux adhérents PEE
(10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2004)

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de votre société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration, faisant application des dispositions de l'article L 225-129 VII du Code de commerce, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de 5 ans, le soin d'arrêter les modalités de cette opération dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant ainsi être réalisée est fixé à 500 000 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

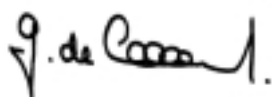
Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Fait à Paris, le 03 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité de notre Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2003 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous soumettrons également à votre approbation les projets de résolutions ayant pour objet :

- de procéder au renouvellement de mandat d'un administrateur,
- d'adopter un nouveau programme de rachat par la société de ses actions propres dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- d'octroyer au Conseil d'Administration une délégation globale à l'effet de procéder à une augmentation de capital soit par émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- d'octroyer au Conseil d'Administration une délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
- de mettre en harmonie les statuts de notre société avec les nouvelles dispositions légales en vigueur.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous commenterons les comptes de l'exercice en abordant successivement :

- Les comptes consolidés du groupe,
- L'activité des filiales par pôle,
- Les comptes sociaux de la Société Groupe CRIT,
- Les perspectives pour l'exercice 2004,
- Les informations juridiques.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Description des principales dispositions prises pour l'adoption des normes IFRS pour les comptes consolidés :

Dans le cadre de l'application obligatoire dès 2005 des normes comptables internationales publiées par l'IASB pour les sociétés européennes cotées, le groupe CRIT a structuré son projet de transition aux nouvelles normes en 5 grandes phases.

1. Etude préliminaire :

- Analyse des normes
- Identification des divergences normes groupe / IFRS en vigueur
- Identification des transactions / opérations / traitements présentant des divergences avec les IFRS
- Evaluation des impacts pour le groupe
 - sur les grands agrégats financiers
 - sur les ratios financiers
 - en termes de communication financière (notamment si des changements importants de tendance dans les ratios de structure financière et de performance économique du groupe venaient à se produire).

2. Préparation du déploiement du projet :

- Recensement des données et informations nouvelles nécessaires
- Identification des modifications à apporter au plan de comptes
- Préparation de la documentation à remettre aux sociétés du groupe concernées
- Mise à jour du manuel des procédures comptables
- Préparation et réalisation des modules de formation pour les équipes concernées
- Préparation des cahiers des charges fonctionnels de modification des systèmes d'information et de reporting.



3. Adaptation des systèmes d'information et mise en œuvre :

- Reporting interne
- Applicatifs informatiques

4. Elaboration des comptes provisoires au 01/01/04

5. Veille technique : Suivi de l'évolution des normes et des obligations réglementaires pour mise en œuvre.

Le groupe a démarré le projet de transition aux nouvelles normes IAS / IFRS en Janvier 2004. Les normes ont été analysées et les principales divergences (par rapport aux principes actuellement suivis par le groupe) identifiées. Les analyses des divergences et des impacts correspondants seront finalisées en Juillet 2004.

L'avancement du projet est conforme à l'objectif du groupe de publier le chiffre d'affaires trimestriel et les comptes semestriels 2005 aux normes IAS avec le comparatif 2004 retraité.

Le groupe CRIT applique déjà certaines dispositions des normes internationales IAS / IFRS en matière d'évaluation et de comptabilisation. Le groupe respecte notamment, dans leurs aspects les plus significatifs, les dispositions prescrites pour la comptabilisation des contrats de location (IAS 17), des immobilisations corporelles (IAS 16, méthode du coût historique) et des indemnités de départ à la retraite (IAS 19).

En revanche, le groupe a pu identifier, à ce stade, des divergences avec les normes et projets suivants dont l'incidence pourrait être significative sur ses états financiers :

IAS 1 : La totalité des normes constituant le référentiel de l'IASB n'est pas appliquée.

IAS 8 : Le résultat d'exploitation exclut les éléments aujourd'hui imputés en « Résultat exceptionnel » et qui correspondent principalement aux charges associées aux accords transactionnels, fermetures d'agences, redressements suite à contrôles, aux plus ou moins values sur cessions d'actifs et aux régularisations de charges sur exercices antérieurs.

IAS 36 : Le groupe amortit ses écarts d'acquisition de manière linéaire, alors que la norme IAS 36 prévoit la suppression de cet amortissement en liaison avec des tests de dépréciation annuels systématiques et l'obligation d'un amortissement exceptionnel en cas d'indice de perte de valeur durable.

IAS 39 : Le traitement comptable relatif à l'affacturage sans recours de certaines créances par la filiale Eurist et à l'opération de titrisation des créances commerciales mise en place par Groupe CRIT et certaines de ses filiales pourra être révisé, et faire le cas échéant l'objet d'une consolidation, au regard des évolutions de la norme IAS 39.

Les comptes consolidés du groupe

LES CHIFFRES CLES (EN MILLIONS D'EUROS)

	2000	2001	2001 PF	2002	2003
• Chiffre d'affaires	359,4	466,9	1 125,6	1 111,0	1 094,5
• Résultat d'exploitation	21,1	23,1	44,6	43,3	35,6
• Résultat financier	(0,8)	(2,7)	(12,0)	(10,3)	(7,2)
• Résultat courant	20,3	20,4	32,6	33,0	28,4
• Résultat net part Groupe	10,7	9,4	1,2	6,1	3,5
• Effectifs permanents	1 934	2 979	2 979	3 161	3 514



Avec un chiffre d'affaires de plus d'1 milliard d'euros et une rentabilité d'exploitation de 3,25 %, notre groupe est le premier acteur indépendant de l'intérim en France.

• Compte de résultat

Au 31 décembre 2003, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 1 094,5 M€ en retrait de 1,5 % par rapport à 2002.

Cette diminution est imputable à notre pôle travail temporaire, qui représente 90 % de notre activité en 2003 et qui a été pénalisé par un environnement sectoriel difficile.

Le pôle multiservices, porté par la croissance des activités de maintenance et d'engineering, enregistre quant à lui une croissance de 9,4 %.

Le résultat d'exploitation du groupe s'élève à 35,6 M€ contre 43,3 en 2002.

Bien qu'il soit en recul par rapport à l'année précédente, l'analyse semestrielle de l'évolution de ce résultat montre une tendance positive et une amélioration sensible sur le second semestre : Il s'établit à 3,37 % du chiffre d'affaires au second semestre contre 3,12 % le semestre précédent.

Par pôle d'activité,

- Le résultat d'exploitation du travail temporaire s'établit à 3,30 % du chiffre d'affaires. Il s'élève à 32,5 M€ soit une variation de 8,5 M€ par rapport à 2002. L'analyse semestrielle de ce résultat montre une nette amélioration de la rentabilité sur le second semestre qui s'établit à 3,36 % contre 3,24 % au premier semestre.
- Le secteur aéroportuaire maintient un bon niveau de marges, avec un résultat d'exploitation qui s'établit à 4,4 % du chiffre d'affaires, soit un montant de 2,6 M€.
- Les autres activités, qui enregistraient une perte (1,6 M€) en 2002, confirment le redressement annoncé avec un retour à la profitabilité au second semestre 2003 et un résultat d'exploitation sur l'année qui s'établit à 0,4 M€.

Du résultat d'exploitation au résultat net, les principales autres évolutions sont les suivantes :

- La charge financière s'inscrit en diminution de 3 M€ sur l'année en raison de cash flow générés et de la baisse des taux,
- La perte exceptionnelle décroît légèrement.

Le résultat net avant amortissement des survaleurs s'établit à 17,5 M€ et le groupe dégage un résultat net de 3,6 M€ (résultat net part du groupe de 3,5 M€) contre 6,1 M€ en 2002.

• Bilan

L'essentiel des variations est lié à la diminution des actifs incorporels (amortissement des goodwill) et des dettes financières qui s'élèvent à 32 M€, déduction faite des disponibilités.

L'exercice 2003 traduit une réduction de 26 M€ du poids de la dette par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci, qui s'élevait à 170,4 M€ en 2001 après l'acquisition d'Euristt, a diminué de 30 % en 2 ans. Elle s'établit au 31 décembre 2003 à 119 M€. Après titrisation, la dette nette du groupe s'élève à 32 M€.

Avant prise en compte de la titrisation, la dette représente 2,9 fois l'EBE contre 3 fois fin 2002. Après titrisation, le ratio diminue pour s'établir à 0,79 contre 1,2 en 2002.

L'interest cover (ratio de l'EBE / frais financiers) s'améliore de 4,7 en 2002 à 5,6.

L'évolution de ces ratios continue à démontrer la capacité du groupe à financer sereinement l'acquisition d'Euristt.

- **Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été engagée.

- **Conséquences environnementales et sociales de l'activité**

L'activité du groupe est sans incidence sur l'environnement.

En 2003, l'effectif des salariés permanents est demeuré stable.

Il est composé de 55 % de femmes et de 45 % d'hommes ; 16 % des salariés ont moins de 25 ans et 44 % moins de 35 ans.

31 % des salariés bénéficient d'un statut cadre et le groupe bénéficie de la réduction du temps de travail soit par une réduction en jours, en heures, soit par une réduction combinée.

L'ensemble de l'encadrement de l'activité travail temporaire (directeurs régionaux, responsables de secteurs, responsables d'agences) a été formé au management et à la pratique d'entretiens annuels de développement de leurs collaborateurs.

Une formation destinée à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire a été mise en place.

Les filiales

L'activité du groupe étant presque exclusivement exercée en France, il n'est pas fourni de répartition géographique des activités.

Par ailleurs, concernant les données qui vous sont présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (23) M€ pour 2003, (20,8) M€ pour 2002 et (17,7) M€ pour 2001.

LE POLE TRAVAIL TEMPORAIRE

En M€	2001	2001 PF	2002	2003
• Chiffre d'affaires	384,8	1 043,4	1 012,0	986,6
• Résultat d'exploitation	19,7	41,2	41,1	32,5

L'exercice 2003 a été marqué par une bonne résistance de notre activité « travail temporaire » malgré un environnement de marché difficile.

Si le chiffre d'affaires réalisé par le pôle enregistre une diminution de 2,5 % par rapport à 2002, la neutralisation de l'effet de la baisse d'activité dans le secteur automobile ramène cette diminution à 0,5 % dans un marché en repli de 0,7 %.

Le groupe occupe en effet une position forte sur le marché français de l'automobile où il réalise 14 % de son chiffre d'affaires en 2003 contre 16 % en 2002.

Cette résistance, confirmée au second semestre qui enregistre une progression de 5,2 % du volume d'affaires par rapport au premier semestre, est le fruit de la stratégie poursuivie par le groupe, savoir un développement prudent axé sur une politique commerciale sélective, alliée à un encadrement étroit de la structure de charges.



A ce titre, des économies substantielles (à hauteur de 2,5 M€) ont été réalisées sur les charges de structure et tous les efforts ont été concentrés sur l'optimisation de notre réseau, savoir : une stabilisation de nos effectifs, des transferts de certaines agences pour une meilleure implantation et la poursuite du maillage du territoire avec la création en 2003 de 16 nouvelles agences.

Ces efforts ont permis une amélioration sensible de la marge opérationnelle au second semestre.

Le résultat d'exploitation du pôle travail temporaire s'établit à 3,29 % du chiffre d'affaires, pour un montant de 32,5 M€.

Au second semestre, la marge opérationnelle s'établit à 3,36 % contre 3,24 % au premier semestre, soit une amélioration de 9 %.

Nous vous précisons enfin qu'au cours de l'exercice écoulé, notre société a souscrit 90 % du capital de la Société de droit marocain, nouvellement créée sous la dénomination sociale Crit Intérim et dont le siège social est situé à Casablanca.

LE POLE AEROPORTUAIRE

En M€	2001	2002	2003
• Chiffre d'affaires	40,9	56,6	59,5
• Résultat d'exploitation	0,9	3,7	2,6

2ème prestataire aéroportuaire en nombre de vols assistés par an sur Roissy CDG 2 et implanté à Dublin avec 18,5 % des parts de marché, notre pôle aéroportuaire confirme sa dynamique de croissance.

Son chiffre d'affaires, à 59,5 M€, enregistre une progression de 5,1 % dans un contexte pourtant perturbé du trafic aérien et marqué par les effets du conflit irakien, du SRAS et la disparition de Air Liberté.

L'exercice 2003 aura été marqué par un fort développement de notre portefeuille clients, le renforcement de notre présence sur CDG 2 et un nouveau développement international avec notamment la signature d'une concession exclusive au Congo pour l'assistance en escale de l'ensemble des aéroports du pays.

Fidèle à sa stratégie, et conformément aux prévisions annoncées, le groupe a privilégié son intervention en qualité de prestataire direct dans le cadre de contrats à forte visibilité. Fixée à 10 % en 2001 pour atteindre 34 % en 2002, la part de chiffre d'affaires réalisée en prestation directe atteint 52 % en 2003.

Malgré cette progression, la rentabilité a été provisoirement impactée par les investissements en termes de locaux, matériels de production, recrutement et formation rendus nécessaires pour accompagner le développement important du pôle, qui se sont élevés à 0,8 M€ et qui doivent être mis en regard du volume d'affaires de 32 M€ qui sera généré par les contrats signés en 2003.

Le groupe parvient néanmoins à maintenir un bon niveau de marges avec un résultat d'exploitation à 2,6 M€ soit 4,4 % du chiffre d'affaires.

LES AUTRES ACTIVITES

En M€	2001	2002	2003
• Chiffre d'affaires	58,9	63,1	71,4
• Résultat d'exploitation	2,5	(1,6)	0,4

Le chiffre d'affaires réalisé par les autres activités du pôle multiservices (maintenance industrielle, engineering, sécurité, formation professionnelle, négoce) enregistre une croissance de 13,2 % principalement portée par la nouvelle dynamique des activités maintenance et engineering.

Conformément aux prévisions annoncées et grâce notamment à la sévère restructuration du réseau de maintenance opérée pour réduire les charges fixes, la maintenance industrielle réalise un bon second semestre et renoue avec les bénéfices sur cette période.

L'objectif qui avait été fixé, d'un retour à l'équilibre fin 2003, a été dépassé avec un résultat d'exploitation sur l'année de 0,4 M€ contre une perte de (1,6) M€ en 2002.

Les comptes sociaux de Groupe Crit

En sa qualité de société holding, Groupe CRIT tire l'essentiel de ses revenus de la facturation de ses prestations aux sociétés filiales.

A ce titre, elle réalise un chiffre d'affaires de 6,6 M€ contre 6,3 M€ en 2002.

Les charges d'exploitation sont ramenées de 4,9 M€ à 4,3 M€ et le résultat d'exploitation s'établit à 2,4 M€ contre 2,1 M€ en 2002.

L'augmentation des produits financiers de participations qui s'établissent à 15 M€ conjuguée à la diminution de 30 % des charges financières permettent à la société de porter son résultat financier de 4,5 M€ à 11,1 M€.

Le résultat courant ressort ainsi à 13,5 M€ et le résultat net comptable à 14 M€ contre 8,3 M€ l'exercice précédent.

Les perspectives pour l'exercice 2004 - Évolution prévisible

Fort des perspectives économiques plus favorables (une croissance du PIB estimée à 1,7 %) alliées à un début d'année encourageant et à une reprise d'activité dans le secteur automobile, notre groupe se fixe comme objectif une croissance organique de 5 % de son chiffre d'affaires et une progression de sa rentabilité.

Le chiffre d'affaires enregistré au premier trimestre 2004 se maintient par rapport à 2003, à 244,5 M€ (-0,87 %). Cette évolution est due au volume d'activité encore insuffisant dans l'automobile dont le redémarrage a commencé début avril. Hors automobile, le chiffre d'affaires du trimestre ressort en progression de 3,8 %.

Le travail temporaire et l'aéroportuaire resteront au cœur de notre stratégie de développement.

Notre pôle intérim bénéficiera notamment du renouvellement des contrats signés jusqu'en 2007 avec les grands constructeurs automobiles et des démarrages de production de leurs nouveaux véhicules.

Concernant l'aéroportuaire, les nouveaux succès commerciaux enregistrés depuis le début de l'année confortent la position clé occupée par notre groupe pour bénéficier du potentiel de développement sur Roissy, 2ème plus grande plate-forme aéroportuaire européenne et sur Dublin, 1er aéroport irlandais.

Toute priorité sera donnée dans ce cadre à la progression de la rentabilité grâce à la montée en régime des contrats signés en prestation directe qui nous assurent un développement sécurisé.



LES RESULTATS

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 13 959 877,07 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 1 237 500,00 €
- au poste « autres réserves » 12 722 377,07 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,11 € représentant, compte tenu d'un avoir fiscal de 0,06 €, un revenu brut à déclarer de 0,17 €.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2004.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'au titre des trois précédents exercices, les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
• 2000	11 250 000	1,10 F	0,55 F	1,65 F
• 2001	11 250 000	0,14 €	0,07 €	0,21 €
• 2002	11 250 000	0,08 €	0,04 €	0,12 €

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

1. L'actionariat de la société – Les actions d'autocontrôle

En application des dispositions légales, nous vous indiquons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Au 31 décembre 2003 il n'existe aucune action d'autocontrôle.

2. Les actions auto-détenues

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale du 11 juin 2003, la Société a procédé entre le 11 juin 2003 et le 31 mars 2004 à l'achat de 10 361 actions au cours moyen de 16,67 €, pour un montant total de 172 685,75 € et à la cession de 25 250 actions au cours moyen de 17,34 € pour un montant total de 437 845,10 €.

A la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 4 228. Ce nombre d'actions, d'une valeur nominale globale de 1 522,08 €, représente 0,04 % du capital.

3. Les autorisations d'augmentations de capital

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital.

Ces autorisations ont pour objet de donner au Conseil, dans les délais prévus par la loi, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 6 M€. Ce montant inclurait le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le prix des titres représentatifs du capital sera déterminé conformément aux dispositions légales.

Ces délégations pourront être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange sous réserve que la décision de procéder à l'augmentation de capital soit prise antérieurement au dépôt de l'offre.

Il est également envisagé de conférer au Conseil les pouvoirs nécessaires pour réaliser sur sa seule décision toute augmentation de capital par incorporation de primes et/ou réserves par voie d'élévation du nominal ou création de titres nouveaux.

4. La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

5. L'augmentation de capital réservée

La présente assemblée devant statuer sur un projet de délégation globale à l'effet de réaliser toute augmentation de capital, il lui appartient de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise effectuée dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du travail.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq années, tous pouvoirs à l'effet de réaliser une telle augmentation dans la limite d'un montant nominal maximum fixé à la somme de 500 000 €.

6. L'autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens en vue de :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société.

Compte tenu du prix maximum d'achat fixé à 40 € par action, le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 13 500 000 €.



LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs sociaux durant l'exercice vous est fournie en annexe au présent rapport.

1. Le mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2. Les renouvellements de mandats

Le mandat de membre du Conseil d'Administration de Madame Nathalie JAOUI expire à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de procéder au renouvellement dudit mandat pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2010 au terme de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3. Les rémunérations des mandataires

Il n'est prévu le versement d'aucun jeton de présence aux administrateurs.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés à chaque mandataire social, par la société ou toute société contrôlée, durant l'exercice écoulé et durant l'exercice précédent clos le 31 décembre 2002.

Mandataires	Dans la société				Dans les sociétés contrôlées			
	Rémunérations		Avantages en nature		Rémunérations		Avantages en nature	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
• Claude GUEDJ	91 476 €	45 738 € ⁽¹⁾						
• Nathalie JAOUI	172 461 €	148 638 €	1 530 €					
• Karine GUEDJ	91 476 €	39 639 €				27 441 €		
• Yvonne GUEDJ								

Les montants sont exprimés en valeurs brutes. Aucune rémunération n'inclut de part variable. Il n'y a pas de société contrôlante.

⁽¹⁾ Rémunération exclusivement allouée pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2002

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

POINTS DIVERS

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant des dispositions de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

En effet, ce texte contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte de nos statuts. Ces règles sont les suivantes :

- La suppression de la représentation du Conseil d'Administration par son président,
- Les nouvelles règles en matière de droit d'information des administrateurs,
- La diminution du champ d'application des conventions réglementées,
- La modification des conditions de communication des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- L'obligation pour le Président du Conseil d'établir un rapport sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place.

En conséquence, il vous est proposé de modifier les articles 14, 18 et 20 de nos statuts.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Guedj', written over a faint circular stamp or watermark.

Claude GUEDJ
Président

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

A. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2. Composition du Conseil d'administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. Le Conseil est aujourd'hui composé de 4 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent au chapitre «Gouvernement d'entreprise» du Document de Référence.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

A ce jour la composition du Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité du fait de sa structure strictement familiale :

- Un Administrateur exerce les fonctions de Président et de Directeur Général de la Société : Claude Guedj, également fondateur de la Société et Directeur Général de cette dernière depuis 42 ans.
- Un administrateur est membre du Conseil depuis 35 ans : Yvonne Guedj, épouse de Claude Guedj.
- Un Administrateur est membre du Conseil depuis 20 ans : Karine Guedj, également Directeur Général Délégué, Directeur de la Communication du Groupe et fille du fondateur.
- Un Administrateur est membre du Conseil depuis 12 ans : Nathalie Jaoui, également Directeur Général Délégué, Présidente des sociétés du pôle travail temporaire et fille du fondateur.

3. Délais moyens de convocation du Conseil

Les statuts prévoient des règles simples de convocation, les convocations pouvant être faites par tous moyens et même verbalement. La composition familiale du Conseil ainsi que l'exercice de responsabilités opérationnelles par trois de ses membres facilitent la tenue des Conseils.


Durant l'exercice, les administrateurs se sont réunis 11 fois sur convocation régulière, pour lesquelles le délai moyen de convocation constaté est de 9 jours.

4. Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues.





Au cours de l'exercice 2003, 2 Administrateurs ont utilisé la faculté de représentation au cours d'une réunion du Conseil d'Administration.

5. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un Administrateur délégué par le Conseil.

Sur 11 séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a été présidé 9 fois par le Président.

6. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur.

En application des statuts, les Administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

7. Information des Administrateurs

Le Président a fourni aux Administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission.

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La composition familiale du Conseil et le fait que 3 des Administrateurs occupent des fonctions de Direction opérationnelles garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

8. Invités du Conseil

En fonction des sujets traités, les Administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les Directeurs Généraux ou Fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la Société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Au cours de l'exercice, le Directeur Financier du Groupe a assisté à une séance du Conseil et a été entendu par ce dernier à l'occasion des discussions portant sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/02.

9. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2003.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne ou par mandataire) au cours de l'exercice 2003 a été de 89%. Il convient de rappeler que trois des membres du Conseil occupent des responsabilités de Directeurs Généraux au sein du Groupe et de ses filiales et qu'ils se réunissent par ailleurs dans le cadre de l'exercice de leurs responsabilités opérationnelles.



10. Conventions stipulées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice, 4 nouvelles conventions au regard de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont été conclues, régulièrement autorisées par le Conseil et communiquées aux Commissaires aux Comptes. Le détail de ces conventions figure dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes intégré au Document de Référence.

11. Comités créés par le Conseil

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Etant donné la composition familiale du Conseil, le nombre restreint d'Administrateurs, les responsabilités opérationnelles assurées par trois des Administrateurs et la souplesse de fonctionnement et réactivité de cette structure, il n' a pas été jugé utile de constituer de Comités spécifiques.

Les Administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.

B. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ET LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration a nommé deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux Administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Conformément à la loi, ces derniers disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Directeur Général, tout comme les Directeurs Généraux Délégués, ne peuvent consentir d'aval, cautionnement ou toute garantie au nom de la société sans autorisation préalable du Conseil.

2. Procédures de contrôle interne mises en place

A. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, et tout particulièrement à celles propres aux secteurs d'activité du groupe ;
- protection des actifs ;
- optimisation des activités opérationnelles.

En ce sens, le groupe CRIT adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis). A noter que, selon le référentiel « COSO », le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, et ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

B. ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE : ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

1. Introduction

Compte tenu de la promulgation récente de la Loi de Sécurité Financière, ce premier rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du groupe. D'une façon générale, celui-ci a été élaboré à partir d'un recensement des procédures existantes au sein du groupe effectué avec le support de la Direction Financière du groupe.

Le pôle « Travail Temporaire » représentant près de 90% de l'activité du groupe et certaines des procédures en place pouvant être spécifiques à ce dernier, quelques uns des développements relatifs à l'environnement et aux procédures de contrôle interne détaillés ci-après porteront, étant donné son importance, prioritairement sur ce pôle d'activité.

2. Organisation

Le contrôle interne du groupe se manifeste en premier lieu par le choix de l'organisation de chacune des activités des sociétés du groupe.

L'organisation décentralisée du groupe en pôles d'activités et, pour ce qui concerne le travail temporaire, en Directions Régionales et agences, lui apporte la réactivité et la proximité avec les clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés.

Cette décentralisation est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes ainsi que par la constitution en central de « Fonctions Support » mutualisant des services communs tels que comptabilité, gestion de la paye, trésorerie, juridique, droit du travail, formation, recouvrement, contentieux, achats, informatique, communication et permettant un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Les délégations de pouvoirs sont définies par le Président Directeur Général et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

Les obligations et responsabilités du personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) sont clairement stipulées dans la délégation de pouvoirs annexée au contrat de travail de chacun.

En ce qui concerne le pôle « travail temporaire », ces délégations prévoient en particulier l'engagement de chacun de respecter et faire respecter les textes législatifs, réglementaires et conventionnels applicables, notamment mais non exclusivement, en matière de législation du travail, de recrutement et détachement des salariés intérimaires chez les clients, d'hygiène et sécurité et de représentation des salariés.

3. Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et mise en œuvre d'un ensemble de politiques et procédures par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de la société et du groupe, et ce, à tous les niveaux de l'organisation.



Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe. Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre. L'Equipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), mise en application et suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. En accord avec les délégations de pouvoirs en vigueur et en fonction de leur importance stratégique, elles doivent être validées ou non par le Président Directeur Général du groupe. Ces procédures sont pour la plupart décrites dans un manuel qualité propre à chaque pôle d'activité (Travail temporaire, assistance aéroportuaire, services d'ingénierie, maintenance industrielle, formation aux métiers du groupe). Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et font l'objet d'un engagement écrit du Président Directeur Général. Ces procédures stipulent de plus les limites d'autorisation en matière d'engagements (notamment frais de déplacement, achats, investissements).

En ce qui concerne le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines clés suivants :

- Commercial :
 - Prise et traitement des commandes clients
 - Suivi de la prestation de service
 - Gestion de la facturation
 - Gestion du risque clients, recouvrement, contentieux
 - Administration des Grands Comptes
- Ressources humaines :
 - Gestion des candidats et intérimaires
 - Formation du personnel intérimaire
 - Traitement des payes et salaires du personnel intérimaire
 - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
 - Recrutement, gestion du personnel permanent
 - Entretiens annuels, compétences et formation du personnel permanent
- Moyens généraux :
 - Achats et fournisseurs référencés
 - Frais de déplacement
 - Ouverture et équipement d'agences
- Informatique :
 - Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité
- Risques et Sécurité :
 - Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer :

- leur application par tous,
- leur adaptation et amélioration face à l'évolution de l'environnement (exigences clients, motivation du personnel, nouvelles législations, actions de la concurrence, e-business),
- l'optimisation des moyens mis en œuvre,
- la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue lié (Actions d'Amélioration, Groupes de Progrès) font l'objet d'un programme d'audit planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit stipulent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité (risques importants ou procédure non respectée) lorsque des différences sont observées entre la pratique et les procédures applicables. Le rapport inclut pour chacun d'eux des recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage sur les fiches de non-conformité annexées au rapport d'audit à procéder aux corrections requises dans un délai donné.

Les rapports d'audit sont communiqués au Responsable de l'entité ou du Département audité, au Directeur de l'entité et au Responsable Qualité en charge de l'entité. Ce dernier est chargé de vérifier la mise en place effective des actions correctives.

Dans le cas du travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable Qualité Régional et au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée. Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque trimestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional. Responsable de Secteur et Responsable Qualité Régional doivent vérifier le traitement des non conformités et la mise en œuvre des actions correctives et préventives au sein des agences de leur secteur. Cette obligation figure notamment sur leur fiche de fonction respective.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

4. Veilles techniques et légales

Le groupe est doté de structures de veille dont le but est d'assurer le respect et meilleur usage des différentes législations en vigueur, l'identification des risques dans ces domaines ainsi que l'information et le conseil du personnel concerné. Ces structures assurent les fonctions suivantes :

- Veille juridique
- Veille comptable et fiscale
- Veille droit du travail et législation sociale
- Assurance Crédit et Recouvrement de créances
- Veille hygiène et sécurité
- Veille concurrentielle.

En ce qui concerne la veille réglementaire et légale sur le métier du travail temporaire, un interlocuteur national, associé à des interlocuteurs régionaux, assure ce rôle et informe des évolutions toutes les fonctions du groupe et des filiales chargées de les prendre en compte.

Le personnel d'agence est de plus informé des dispositions réglementaires et légales à partir :

- d'informations extraites des notes du SETT (Syndicat des Entreprises du Travail Temporaire), diffusées par fax, mail ou intranet
- de la rubrique « Juridique » sous l'intranet
- d'actions de formation ou d'information de mise à niveau.

La veille comptable et fiscale est assurée par le personnel comptable et la Direction Financière du groupe, cette dernière pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

La diffusion et connaissance approfondie des techniques et législations critiques pour l'exercice, le développement des activités du groupe et l'amélioration de sa productivité sont également assurés par le biais de formations spécialement développées pour répondre aux besoins des sociétés du groupe. Ces formations sont dispensées par deux sociétés du groupe, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.



En ce qui concerne le pôle travail temporaire, les informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales en matière de droit, législation du travail et sécurité, sont disponibles et gérées sur le réseau intranet de l'entreprise, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences des filiales concernées, une consultation facilitée et la réduction des documents en circulation.

C. PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

1. Organisation comptable du groupe

L'information financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe. L'information financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe comptable spécifique, localisée sur le site ou au siège du groupe.

Dans le cas du travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des principales sociétés du pôle, à l'exclusion d'Euristt. Pour cette dernière, l'organisation est identique mais redistribuée par Direction Régionale.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent. Quels que soient les logiciels en service, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'en optimiser et fiabiliser le transfert en comptabilité. Ces transferts sont assortis des procédures de contrôle nécessaires à tous les échelons de la chaîne.

Ainsi, dans le cas du travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et payes des intérimaires sont produites en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique au siège.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au SB.3 et par le contrôle exercé par la Direction du pôle au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité. Les paramètres de paye sont ainsi sécurisés au niveau des agences de travail temporaire. Ce point est d'autant plus important à signaler qu'il concerne 35 000 intérimaires délégués quotidiennement.

Sous l'autorité du Directeur chargé des Finances, la Direction Comptable Groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe. Ainsi :

- Elle assume la production et l'analyse des comptes consolidés du groupe dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.
- Elle produit les déclarations fiscales de la société mère (intégration fiscale) ainsi que les déclarations mensuelles et annuelles de charges sociales pour la plupart des sociétés du groupe.
- Elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- Elle pilote le processus budgétaire et produit le reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- Elle conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale et afin de répondre aux nouveaux besoins identifiés. Elle veille à l'application par les différentes sociétés des principes comptables communs au groupe.
- Elle identifie et réalise les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du groupe.

2. Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clef de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction des Pôles, Directions Régionales, agences, départements financiers siège et filiales), contribue à la qualité et fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Au niveau du travail temporaire, les agences analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

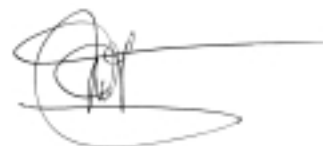
3. Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés réalisés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. La Direction Comptable Groupe en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique.



Claude Guedj
Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société Groupe Crit, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2003

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS

2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit

32, rue Guersant
75017 PARIS

Aux Actionnaires
Groupe CRIT
152 Bis, avenue Gabriel Péri
93 400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Crit et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

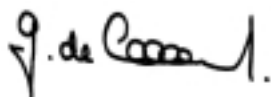
- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 03 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIÉS



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Martin

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

«À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son groupe. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.»

Fait à Saint-Ouen, le 09 juin 2004

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.
32, rue Guersant 75017 PARIS
Représenté par Christian MARTIN
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES (indépendant)
2, avenue Hoche 75008 Paris
Représenté par Gilles de COURCEL
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Pierre COLL
34, place des Corolles - 92908 Paris La Défense 2
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE
2, avenue Hoche 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2003

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Crit et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de Groupe Crit. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas d'information previsionnelle isolée résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

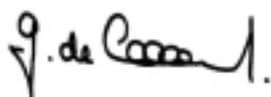
Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence.

Fait à Paris, le 9 juin 2004

RICOL, LASTEYRIE et ASSOCIÉS

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gilles de Courcel



Christian Martin

NB :

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 des commissaires aux comptes (respectivement pages 82 et 65 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (page 109 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Groupe Crit décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUJ
Directeur Général Délégué
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

Groupe CRIT

- **Siège social (article 4 des statuts)**

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

- **Forme Juridique (article 1 des statuts)**

Société Anonyme, régie par les articles L 210-1 et suivants du Code de commerce.

- **Registre du Commerce et des Sociétés**

622 045 383 RCS BOBIGNY - Code APE : 652E

- **Date de création**

La société a été créée le 19 août 1962

- **Durée (article 5 des statuts)**

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

- **Exercice social (article 35 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

- **Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

L'exercice de l'activité de marchand de biens ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.



- **Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 37 des statuts)**

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice. Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

- **Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 37 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

- **Assemblées Générales (extraits des articles 21 à 34 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

- **Indivisibilité des actions - Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 11 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- **Droits de vote double (article 31 des statuts)**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même Actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

- **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

- **Perte du Droit de vote double**

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

- **Franchissement de seuil (extrait de l'article 10 des statuts)**

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

- **Forme des actions (article 9 des statuts)**

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

- **Consultation des documents sociaux**

Les statuts, les différents procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN



2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- Capital social

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4 050 000 euros.

D'autre part, il a été procédé à la division par cinq de la valeur nominale de l'action portant ainsi celle-ci à 0,36 euros et à 11.250.000 le nombre d'actions composant le capital entièrement libéré.

- Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

- Capital autorisé non émis

En euros	AGM	Échéances	Montants autorisés	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2002	Autorisations résiduelles
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	22/06/2000	21/06/2005	10% du total des actions émises par la société	Néant	Néant	10% du total des actions émises par la société
Autorisation globale ; Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	19/06/2002	19/08/2004	22 867 352 €	Néant	Néant	22 867 352 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE ou PPESV	19/06/2002	19/08/2004	500 000 €	Néant	Néant	500 000 €

1. Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004 :

L'adoption d'une délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à toute augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

- par émission d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ;
- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois dans la limite d'un montant nominal global de 6 000 000 euros. Elle pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société, jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- L'adoption d'une délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à toute augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en faisant publiquement appel à l'épargne, et avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois dans la limite d'un montant nominal global de 6 000 000 euros. Elle pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société, jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

2. L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2000 a autorisé, pour une durée de cinq années, le Conseil d'Administration, en application des Articles L 225-177 à L 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés tant de la société que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'Article L 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix de souscription ou d'acquisition sera fixé par le Conseil d'Administration, au jour où les options seront consenties, selon les dispositions légales.

Le Conseil d'Administration fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, avec faculté de fixation d'une période initiale de blocage, étant précisé que les options consenties devront être exercées dans un délai maximal de sept ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

3. Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004 d'autoriser le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et de sociétés qui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de cinq années dans la limite d'un montant nominal maximum fixé à la somme de 500 000 euros.

- **Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital soit, 337 500 actions. Cette autorisation a fait l'objet d'une note d'information visée par la C.O.B. le 21 mai 2003 sous le numéro 03-458.



Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale du 11 juin 2003, la société a réalisé, depuis le 11 juin 2003, les opérations suivantes :

	Flux bruts cumulés		Ventilation par objectifs			
	Achats	Ventes	Régularisation de cours		Autres objectifs	
			Achats	Ventes	Achats	Ventes
Nombre de titres	10.361	25.250	10.361	25.250	0	0
Cours moyen de la transaction	16,67	17,34			-	-
Montants	172.685,75	437.845,10			0	0

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2004 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 0,06%
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2004 :
 - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 6.650
 - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 56.524,38 euros
- valeur de marché du portefeuille : 121.030 euros
(calculé sur la base d'un cours de marché de 18,20 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant le 31 mars 2004)

Cette autorisation de rachat d'actions expire le 10 décembre 2004.

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 18 juin 2004 d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 337 500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- Intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- Consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- Remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société.

Ces achats d'actions seront opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 10 125 000 euros.

Aucune annulation de titres n'est prévue dans le cadre de ce programme.

La note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre de ce programme a été visée par la COB le 21 mai 2003 sous le N° 03-458

- **Évolution du capital de Groupe Crit**

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apport en numéraire	10 000 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital



3. Évolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 14 avril 2004)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 840 845	69,70	79,85
• Yvonne GUEDJ	135 500	1,20	1,38
• Membres de la famille (5 pers.)	674 430	6,00	5,55
• Public	2 593 466	23,05	13,22
• Autodétention	5 759	0,05	/
TOTAL	11 250 000	100,00%	100,00%

- Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'Actions			% du capital			% des droits de vote		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
• Claude GUEDJ	7 840 845	7 840 845	7 840 845	69,70	69,70	69,70	80,07	80,08	79,55
• Yvonne GUEDJ	473 000	473 000	135 500	4,20	4,20	1,21	4,83	4,83	1,37
• Nathalie JAOUJ	146 110	146 110	258 610	1,30	1,30	2,29	0,80	0,80	2,63
• Karine GUEDJ	146 110	146 110	243 610	1,30	1,30	2,16	0,80	0,80	1,81
Total Dirigeants	8 606 065	8 606 065	8 478 565	76,50	76,50	75,36	86,50	86,51	85,36
Autres membres de la famille (3 pers.)*	146 610	145 660	258 160	1,30	1,29	2,29	0,75	0,74	1,88
Public	2 487 794	2 496 280	2 491 736	22,11	22,19	22,15	12,75	12,75	12,76
Autodétention	9 531	1 995	21 539	0,09	0,02	0,20	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionariat 2001, 2002 et 2003 ont été respectivement arrêtées au 22 juin 2001, au 31 mai 2002 et 24 avril 2003.

Note 4 : Une étude sur les Titres au Porteur Identifiable a été réalisée à la date du 3 septembre 2002. 1 549 actionnaires ont été identifiés à la même date.

Le 18 mars 1999, la société Groupe Crit (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris. A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEJ au profit de leurs filles portant sur 3% du capital de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

4. Marché des titres

- **Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI a été signé le 24 septembre 2003 et déposé auprès des autorisés de tutelle (EURONEXT PARIS SA - COB) entre la Société Groupe Crit et la Société CLSE-Small Caps, à qui a été confiée la gestion dudit contrat.

- **Lieu de cotation et catégories des titres cotés**

Place de cotation des actions :

Paris - Euronext Second Marché à compter du 18 mars 1999

Code ISIN : 3667

Nombre d'actions cotées au 23 avril 2003 : 11.250.000

Volumes traités et évolution des cours (source Fininfo)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas
• Novembre 2002	71 226	16,00	12,00
• Décembre 2002	121 136	14,30	12,10
• Janvier 2003	46 088	13,00	10,99
• Février 2003	89 103	12,00	9,20
• Mars 2003	96 000	10,30	7,00
• Avril 2003	155 513	10,20	7,90
• Mai 2003	208 433	12,50	9,07
• Juin 2003	300 598	15,50	12,00
• Juillet 2003	146 032	16,80	12,60
• Août 2003	104 512	19,20	16,01
• Septembre 2003	53 383	18,44	15,32
• Octobre 2003	384 543	16,80	13,10
• Novembre 2003	74 906	17,00	15,51
• Décembre 2003	136 644	15,97	14,50
• Janvier 2004	389 907	20,50	15,90
• Février 2004	116 738	19,30	16,95
• Mars 2004	111 998	20,16	16,70
• Avril 2004	19 553	19,85	17,20

5. Nantissements, garanties et sûretés

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE L'ÉMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR

À la connaissance de la société, il n'existe aucune sûreté portant sur les actions de Groupe CRIT.



NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES)

Type de nantissements / hypothèques (en milliers d'Euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti	Montant actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a)/(b)
S/immo. incorporelles	Néant	Néant	/		Néant	Néant	Néant
Hypothèque de 1er rang sur le terrain de l'immeuble du siège social	10/12/2001	10/12/2008	/		439	1 549	28,34 %
Total S/immo. corporelles			/		439	1 549	28,34 %
Nantissements des titres EURISTT	10/12/2001	Déc-2006	1 495 128	99,99 %	110 318	131 439	83,93 %
Nantissements des titres GEH	10/12/2001	Déc-2006	2 494	99,76 %	4 812	131 439	3,66 %
Total S/immo. financières					115 130	131 439	87,59 %

6. Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Exercices	Dividende Global	Nombre d'Actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1997	5 040 000 F	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
2002	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €
2003 ⁽¹⁾	1 237 500 €	11 250 000	0,17 €	0,06 €	0,11 €

⁽¹⁾ proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

7. Pacte d'actionnaires

Néant

Gouvernement d'entreprise

1. Conseil d'administration

• Composition du Conseil d'Administration

Claude GUEDJ,

Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Yvonne GUEDJ,

Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Karine GUEDJ,

Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nathalie JAOUI,

Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée le 30 juin 1998 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Le renouvellement dudit mandat pour une nouvelle durée de six années est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004.

Autres mandats à jour au 16 avril 2004

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES
LEBREC

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)

Administrateur
IFMA
SEINE 51
AWAC TECHNICS

Représentant
GEH, Présidente de EHC
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CP
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction d'EFFIKA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH

Yvonne GUEDJ

Administrateur
LEBREC

Nathalie JAOUJ

Président du Conseil d'Administration
IFMA

Présidente
CRIT INTERIM
EURISTT
EURISTT France
GTI
LES VOLANTS
CRIT

Administrateur
SEINE 51

Membre du Conseil de Direction
CP
EFFIKA
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING

Gérante
LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général
SEINE 51

Directeur Général
LEBREC

Présidente
CRIT CENTER
GALITE DIFFUSION



Membre du Conseil de Direction

CP
EFFIKA
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING

Administrateur

LEBREC

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'IFMA

Gérante

RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY

• **Fonctionnement du Conseil d'Administration**

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué, Mesdames Nathalie JAOUI et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire au minimum de 10 actions.

Le mode de fonctionnement du Conseil est décrit dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et de Contrôle Interne.

2. Equipe de direction

Claude GUEDJ, Président Directeur Général
Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué, Présidente du Pôle Travail Temporaire, Directeur Financier
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué, Directrice de la Communication
Daniel BARUS, Directeur Général du Pôle Travail Temporaire
Jacques DESPREES, Directeur Comptable
André ENGLER, Directeur des Ressources Humaines
Evelyne LEBLOND, Directrice Juridique
Mounir KHABLACHI, Directeur des Activités Aéroportuaires

3. Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations et avantages de toute nature, directs ou indirects, versés à chaque mandataire social par la Société ou toute société contrôlée, sont communiquées au rapport de gestion.

4. Conventions réglementées conclues depuis le 1er janvier 2004

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue depuis le 1er janvier 2004.



Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à l'intéressement des salariés pour chacune des 5 dernières années

	1999	2000	2001	2002	2003
Crit Intérim	1 288 699	1 586 194	1 378 885	777 826	653 678
Otessa (*)	23 308				
Les Volants	83 291	151 548	224 310	182 748	115 417
ECM	66 812	40 563	130 502	37 395	182 460
Crit Sécurité	8 368				
Maser	83 322	66 560	130 758		
Les Compagnons	393 877	477 615	536 687	766 126	388 871
AB Intérim	86 392	292 964	267 841	455 351	144 540
K Intérim				58 505	64 758
GTI	62 993	62 140	154 587	80 489	72 138
Effika			71 107	55 683	68 530
AGS				50 022	
EHR				131 804	
EHC				43 643	
Mayday TT		88 840	92 418		
Euristt France				2 711 100	1 316 590
TOTAL	2 097 062	2 766 424	2 987 095	5 350 692	3 006 982

(*) Fusion en 2001 avec Crit Intérim

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004

Résolutions à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2003, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 13 959 877,07 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 3 542 989 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 959 877,07 Euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividende 1 237 500,00 euros
- au poste " autres réserves " 12 722 377,07 euros

Le dividende revenant à chaque action est fixé à 0,11 euros représentant, compte tenu d'un avoir fiscal de 0,06 euros un revenu brut à déclarer de 0,17 euros.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2004.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Nombre d'Actions	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2000	11 250 000	1,10 franc	0,55 franc	1,65 franc
2001	11 250 000	0,14 euro	0,07 euro	0,21 euro
2002	11 250 000	0,08 euro	0,04 euro	0,12 euro



CINQUIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Madame Nathalie JAOUJ.

SIXIÈME RÉOLUTION – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par l'AMF, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 337 500 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché,
- consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- remettre les actions acquises dans le cadre d'opérations d'échange, par voie d'offres ou autrement, initiées par la société.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 10 125 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.



Résolutions à caractère extraordinaire

SEPTIÈME RÉOLUTION - DÉLÉGATION POUR AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de l'alinéa 3 de son article L 225-129-III :

1. Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
 - a) par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité :
 - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2. Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de 6 000 000 euros et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à 10 050 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre des émissions visées au 1/a) ci-dessus :

- a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b) confère néanmoins au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
- c) décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;

d) constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

5. Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet :

- d'imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, de décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;
- de déléguer lui-même au Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

6. La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002 à laquelle elle se substitue.

HUITIÈME RÉOLUTION – DÉLÉGATION POUR AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-129-III :

1. Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de commerce.

2. Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de 6 000 000 euros et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à 10 050 000 euros.
- En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la précédente résolution de la présente Assemblée.



4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

5. Constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

6. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

7. Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet de :

- en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser, le cas échéant,
 - déterminer les modalités d'émission,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- de déléguer lui-même au Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer.

8. La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002, à laquelle elle se substitue.

NEUVIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION D'UTILISER LES DÉLÉGATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE

L'Assemblée Générale décide que les délégations de pouvoirs, conférées aux deux résolutions qui précèdent, pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DIXIÈME RÉOLUTION – AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L 225-129 VII et L 225-138 du Code de commerce et de l'article L 443-5 du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et de sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
3. fixe à cinq (5) ans à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
4. limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à la somme de 500 000 euros ;
5. décide que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan, en application de l'article L 443-6, est supérieure ou égale à dix (10) ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt (20) séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne ;
6. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

ONZIÈME RÉOLUTION – MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR ET, NOTAMMENT, AVEC LA LOI DU 1^{ER} AOÛT 2003

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions légales en vigueur et, notamment, avec les dispositions de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 ;
- de modifier, en conséquence et comme suit, les articles 14-I alinéa 4, 14-II, 18.I premier alinéa, 18-III et 20 alinéa 2 des statuts,
- d'arrêter, comme suit le texte de ces articles qui annule et remplace celui antérieur :
 - L'article 14-I alinéa 4 est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. »
 - L'article 14-II est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. »



- L'article 18-I alinéa 1 est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce. »

- L'article 18-III est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure légale d'autorisation et d'approbation. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leur implication financière, elles ne sont pas significatives pour aucune des parties, doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes. »

- L'article 20 alinéa 2 est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Les Commissaires ont droit, pour chaque exercice, à des honoraires déterminés conformément à la réglementation en vigueur. »

DOUZIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Rapport spécial sur les options d'achat et de souscription

Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004

État des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux dirigeants sociaux et salariés de la société et des sociétés du groupe.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées	Options non exercées
	22 juin 2000							

Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2003 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options consenties par la société	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options consenties par une société liée	Société Nature Nombre Prix	NÉANT
• Options consenties par une société contrôlée au titre d'un mandat qui y est exercé	Société Nature Nombre Prix	NÉANT

Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2003 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options (détenues sur la société) exercées	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société liée) exercées	Société Nature Nombre Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société contrôlée) exercées	Société Nature Nombre Prix	NÉANT

Options consenties durant l'année 2003 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options consenties par la société et par les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Options exercées durant l'année 2003 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options exercées détenues sur les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT



Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS Pages

Attestations des responsables

• Attestation des responsables du document de référence	110
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	111
• Politique d'information	111

Renseignements de caractère général

ÉMETTEUR

• Règlementation applicable (sociétés étrangères)	NA
---	----

CAPITAL

• Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	113-114
• Capital autorisé non émis	115-117
• Capital potentiel	115
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	118

MARCHÉ DES TITRES

• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	120
• Dividendes	33, 97, 121

Capital et droits de vote

• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	33, 119
• Évolution de l'actionnariat	119
• Pactes d'actionnaires	121

Activité du groupe

• Organisation du groupe (relation mère et filiales, information sur les filiales)	22
• Chiffres clés du groupe	3, 92-96
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	12, 14-15, 17-21, 94-96
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	8-21
• Politique d'investissements	26

Analyse des risques du groupe

• Facteurs de risques	26-30
- Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	26-27
- Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	26-30
- Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	29
- Risques industriels et liés à l'environnement	29
• Assurances et couverture des risques	30



Patrimoine, situation financière et résultats

• Comptes consolidés et annexe	35-64
• Engagements hors-bilan	60-61, 79
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	59
• Information financière <i>pro forma</i>	49
• Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	27-28, 30
• Comptes sociaux et annexe	67-81

Gouvernement d'entreprise

• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	101-108, 122-124
• Composition et fonctionnement des comités	103
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	99, 124, 134
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	135
• Conventions réglementées	84-87, 99, 125
• Rapport du Président du Conseil d'Administration	101-108

Évolution récente et perspectives

• Évolution récente	31-32, 96
• Perspectives	31-32, 96

Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2004)

Annonces financières	Exercice 2004
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2004	14 mai 2004
2 ^{ème} trimestre 2004	13 août 2004
3 ^{ème} trimestre 2004	15 novembre 2004
4 ^{ème} trimestre 2004	14 février 2005
Résultats 1 ^{er} semestre 2004	29 octobre 2004
Résultats annuels 2004	29 avril 2005



Notes



NOTES

